

Remerciements

Au terme de ce travail, je remercie tout particulièrement M. Bruno Carbone, pour l'attention qu'il a portée à ce mémoire, en m'aidant à formuler la problématique, en apportant des réponses précises et rapides aux questions que je lui ai posées tout au long de la réflexion, et en me procurant des contacts auprès des BMVR.

La Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers a constitué le terrain de recherche à partir duquel cette réflexion s'est développée, au cours d'un stage : tout ma gratitude va à Mme Catherine Gaziello, directrice, ainsi qu'à Claire Boyer, responsable du département Image et Son, et Gwenaëlle Moison, responsable du département Imprimés adultes, pour la qualité de l'accueil qui m'a été fait lors de ce stage.

Enfin, tous les professionnels qui ont accepté de participer à cette recherche, sous forme d'entretiens ou de réponses écrites, sont chaleureusement remerciés :

- M. Pierre Jullien, directeur de la Bibliothèque de Toulouse.
- M. Daniel Gauchet, bibliothécaire à la Bibliothèque départementale de la Vienne.
- M. Richard Roy, responsable de la Médiathèque Cathédrale de Reims.
- M. Gilles Gudin de Vallerin, directeur des Médiathèques de l'Agglomération de Montpellier.
- Mme Gladys Bouchard, conservateur à la médiathèque de l'Agglomération de Montpellier.
- Mme Sylvie Montagnon, conservateur à la médiathèque de l'Agglomération de Montpellier.
- Mme Catherine Laurent, bibliothécaire à la Médiathèque de l'Agglomération troyenne.
- Mme Marie-Claude Sullerot, directrice adjointe à la Médiathèque d'Orléans.
- M. François Larbre, directeur de la BMVR de Marseille.
- Mme Arlette Calavia, conservateur à la Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges et directrice par intérim pendant l'année 2005.

Résumé :

Ce mémoire propose d'explorer les évolutions de la mise en espace du libre-accès dans des bibliothèques très récentes. Un tour d'horizon de plusieurs établissements est effectué, qui permet de dégager des caractéristiques communes aux choix d'aménagement des espaces. Une partie consacrée à l'étude du cas particulier d'un établissement souhaitant revoir la distribution de ses espaces permet d'explorer la question de l'évolutivité de la mise en espace d'une bibliothèque.

Descripteurs :

Bibliothèques publiques – utilisation de l'espace – France

Bibliothèques – accès aux rayons – France

Bibliothèques et multimédias - France

| |
|---|
| Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée. |
|---|

Abstract :

This research is about evolutions concerning space utilization in open access zones of libraries that were built in the 90ies. Nine very recent libraries have been surveyed : some common points are salient in the results. The last part of this work deals with the question of how to introduce changes in space utilization, through the exemple of one of the libraries surveyed.

Keywords :

Public libraries – space utilization – France

Open and closed shelves – France

Multimedia library services - France

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION..... | 8 |
| LECTURE PUBLIQUE ET MISE EN ESPACE..... | 12 |
| 1. QUE SIGNIFIE METTRE EN ESPACE ?..... | 12 |
| 1.1. Chercher une cohérence intellectuelle..... | 12 |
| 1.2. Permettre l'utilisation du document..... | 15 |
| 1.2.1. Une spécificité des bibliothèques..... | 15 |
| 1.2.2. Conséquences de la diversification des supports..... | 15 |
| 1.3. Prendre en compte le(s) public(s)..... | 16 |
| 1.3.1. Composer avec des profils hétérogènes..... | 17 |
| 1.3.2. La réponse de l'institution..... | 18 |
| 1.4. Synthèse..... | 19 |
| 2. LES MISE EN ESPACE DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE EN DÉBATS..... | 20 |
| 2.1. Intégration ou séparation des supports..... | 20 |
| 2.2. Le cadre cognitif..... | 22 |
| 2.2.1. Classification de Dewey et classement par centres d'intérêt..... | 22 |
| 2.2.2. Les pôles thématiques..... | 24 |
| MISE EN ESPACE DANS DES MÉDIATHÈQUES DE DERNIÈRE | |
| GÉNÉRATION..... | 25 |
| 1. UN MODÈLE DOMINANT : LES DÉPARTEMENTS THÉMATIQUES..... | 26 |
| 1.1. Collections : de grands ensembles thématiques dans la majorité des cas | |
| | 26 |
| 1.2. La cohabitation des supports : une conséquence de l'approche | |
| thématique..... | 28 |
| 1.3. Organisation des collections et organisation des équipes..... | 29 |
| 2. DES DEGRÉS VARIABLES DANS LA THÉMATISATION..... | 30 |
| 2.1. Modalités d'intégration des ressources électroniques..... | 30 |
| 2.1.1. Répartition dans les espaces..... | 30 |
| 2.1.2. Une richesse de ressources variable..... | 31 |
| 2.1.3. Ressources électroniques et mise en avant des contenus..... | 31 |

| | |
|---|----|
| 2.2. <i>La place des généralistes</i> | 32 |
| 2.3. <i>Les vidéos documentaires</i> | 33 |
| 3. CARACTÉRISTIQUES DES ESPACES | 34 |
| 3.1. <i>Lisibilité et fluidité</i> | 34 |
| 3.2. <i>Mise en espace et consultation sur place</i> | 36 |
| 4. QUELLE ÉVOLUTION POUR LA MISE EN ESPACE DES CONNAISSANCES ? | 37 |
| 4.1. <i>Les contenus comme clef d'accès</i> | 37 |
| 4.2. <i>Relier les domaines du savoir</i> | 37 |
| 4.2.1. ... de manière physique..... | 37 |
| 4.2.2. ... de manière virtuelle..... | 38 |
| 4.3. <i>« Représenter le savoir comme un ensemble évolutif » ?</i> | 38 |
| 4.3.1. <i>Ouverture sur de nouveaux médias</i> | 38 |
| 4.3.2. <i>Ouverture sur de nouveaux contenus</i> | 38 |
| 4.3.3. <i>Quelle conception des collections ?</i> | 39 |

RÉVISER LA MISE EN ESPACE : ÉVOLUTIVITÉ ET RÉALITÉ DE L'EXISTANT.....41

| | |
|--|----|
| 1. POURQUOI REVOIR LA MISE EN ESPACE ? | 41 |
| 1.1. <i>L'existant</i> | 42 |
| 1.1.1. <i>Les espaces et collections potentiellement concernés</i> | 42 |
| 1.1.2. <i>Les équipes impliquées</i> | 44 |
| 1.2. <i>Les attentes exprimées</i> | 45 |
| 1.2.1. <i>Internes</i> | 45 |
| 1.2.2. <i>Externes</i> | 46 |
| 1.2.2.1. <i>Quelle place donner au point de vue du public ?</i> | 47 |
| 1.2.2.2. <i>Apports de l'enquête</i> | 47 |
| 1.3. <i>Autres outils d'élaboration du diagnostic</i> | 48 |
| 1.3.1. <i>Statistiques</i> | 48 |
| 1.3.2. <i>Cartographie des collections</i> | 49 |
| 1.4. <i>Contenu du diagnostic</i> | 49 |
| 2. QUELLES SOLUTIONS PROPOSER ? | 51 |
| 2.1. <i>Méthode</i> | 51 |
| 2.1.1. <i>Deux temps</i> | 51 |

| | |
|---|-----------|
| 2.1.2. Imagination et faisabilité..... | 51 |
| 2.2. <i>Les scénarios proposés</i> | 52 |
| 2.2.1. Accentuation de la logique thématique..... | 52 |
| 2.2.2. Retour à une séparation par supports..... | 53 |
| 2.3. <i>Les scénarios retenus</i> | 54 |
| 2.3.1. Le choix..... | 54 |
| 2.3.2. Développement..... | 55 |
| 2.3.2.1. Réorganisation des espaces dans le premier scénario..... | 55 |
| 2.3.2.2. Réorganisation des espaces dans le second scénario..... | 56 |
| 2.3.3. Le cas particulier de l'artothèque..... | 57 |
| 3. QU'EST-CE QUI CONDITIONNE L'INTRODUCTION DE MODIFICATIONS ?..... | 58 |
| 3.1. <i>Éléments matériels</i> | 58 |
| 3.1.1. Le bâtiment..... | 58 |
| 3.1.2. Le mobilier..... | 59 |
| 3.1.3. La signalétique..... | 60 |
| 3.2. <i>L'organisation humaine</i> | 60 |
| 3.2.1. Organigramme et service public..... | 60 |
| 3.2.2. Influence de l'organigramme sur les scénarios..... | 61 |
| 4. BILAN..... | 62 |
| 4.1. <i>De la révision de l'implantation des collections à celle de la mise en espace</i> | 62 |
| 4.2. <i>L'évolutivité de la mise en espace à la Médiathèque François-Mitterrand</i> | 63 |
| CONCLUSION | 65 |
| BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE | 66 |
| TABLE DES ANNEXES | 70 |

Introduction

A partir des années soixante-dix, la lecture publique en France connaît un fort développement, qui se traduit par une multiplication des constructions de bibliothèques, et une diversification des services offerts par les bibliothèques municipales. Des supports autres que l'imprimé font leur apparition dans les fonds, avec en particulier l'émergence de discothèques de prêt dès la fin des années soixante, puis l'introduction de vidéocassettes dès 1978. Dans le même temps, le libre-accès s'impose comme principe d'interface entre les collections et le public. Les modalités d'organisation des collections dans l'espace telles que nous les connaissons aujourd'hui, et les interrogations qu'elles suscitent, procèdent de ce double mouvement de diversification des supports admis en bibliothèque de lecture publique, et de généralisation du libre-accès : si le libre-accès confère une grande importance à l'organisation de l'espace de la bibliothèque – du moins de l'espace accessible au public –, la diversification de l'offre des bibliothèques publiques, que ce soit en terme de supports ou de services, rend complexe cette organisation, tant du point de vue technique que lorsqu'il s'agit de donner un sens à la présentation des collections. L'aménagement de l'espace est représentatif du sens que l'établissement donne à ses missions. En ce sens, il importe aujourd'hui que l'espace de la bibliothèque favorise l'autonomie, la liberté, l'exercice de la curiosité des usagers, tout en présentant une offre de plus en plus étayée d'un point de vue technique.

Placer des collections en libre-accès, c'est offrir à la manipulation du public un fonds documentaire, mais aussi affirmer une certaine conception de la connaissance, qui s'incarne via l'ordonnancement choisi (découpage thématique, disposition dans l'espace du bâtiment). Cette double exigence rejoint en un sens celle qui préside à l'édition d'une encyclopédie : la bibliothèque de lecture publique propose l'image d'un corpus de connaissances, mais doit en même temps fractionner son discours (c'est-à-dire ses collections) selon un ordre résultant d'un classement compris par l'utilisateur. Le parallèle s'arrête là, la bibliothèque ne se

résumant pas à une encyclopédie en trois dimensions ; retenons toutefois cette question commune : quelles entrées, quelles clefs d'accès aux connaissances ? Parler de la bibliothèque comme espace des connaissances plutôt que des collections est un moyen d'affirmer cet aspect.

Les collections de libre-accès se distinguent en outre des collections stockées en magasins par le fait que l'usage revêt autant d'importance que le contenu dans les choix de mise en espace : en effet, « l'argument du libre-accès ne tient pas tant aux documents stockés qu'aux possibilités offertes aux usagers de s'approprier l'offre »¹. S'approprier l'offre signifie dans un premier temps la cerner, en identifier des segments pertinents : en cela, la mise en espace des collections de bibliothèques publiques peut en partie s'inspirer des préconisations faites aux libraires². En partie seulement, car outre le fait que les bibliothèques mettent un fonds de documents bien plus diversifié, leurs missions étendent les possibilités d'utilisation sur place des documents au-delà de ce qui est fait en librairie : visionnage de vidéos, consultation de CD ROM, écoute de CD, lecture prolongée sur place... S'approprier l'offre de la bibliothèque signifie aussi pouvoir en profiter –éventuellement uniquement - sur place.

La majorité des bibliothèques conçues dans les années quatre-vingt-dix ont choisi de rompre avec l'organisation qui prévalait dans les années quatre-vingts, basée sur le schéma-type : lecture jeunesse, lecture adultes, vidéothèque, discothèque. L'intégration des supports et la structuration en départements thématiques ont supplanté ce schéma, avec plus ou moins de force.

Comment un modèle plébiscité à un moment donné s'est-il rapidement trouvé abandonné ? On peut émettre l'hypothèse du résultat de deux dynamiques parallèles : d'une part, une évolution de l'appréhension des connaissances, par rapport à la structure quelque peu figée de la classification de Dewey. D'autre part, la diversification des sources admises en bibliothèques de lecture publique : non seulement parmi les documents en rayonnages avec la montée en charge des

¹ CALENGE, Bertrand. Espaces et collections. Un espace documentaire renouvelé et géré dans la durée, *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 1995, t.40, n°3. [réf. Du 12/11/2005]. Disponible sur :

<<http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/frontoffice/1995/03/document.xsp?id=bbf-1995-03-00216-003/1995/03/fam-dossier/dossier&statutMaitre=non&statutFils=non>>

² ASFODELP. *Le Métier de libraire*. Editions du Cercle de la librairie, 1995, p.103 -133

supports autres que l'imprimé, mais aussi avec le développement de toutes les autres sources d'information que sont les bases de données électroniques (en ligne ou sur CD ROM) et les sites internet.

Le caractère évolutif des connaissances et de leurs manifestations semble appeler une autre évolutivité, celle de l'offre de la médiathèque : ne sachant pas quels supports sont amenés à s'imposer ou à apparaître, un établissement peut-il malgré tout réunir des conditions favorables à l'arrivée de ceux-ci ? En d'autres termes, existe-t-il des configurations plus favorables que d'autres à l'introduction de changements ?

Voici tracées les grandes lignes du questionnement dans lequel s'inscrit notre travail, qui a pour objet de rendre compte de l'évolution de la mise en espace des connaissances telle qu'elle apparaît dans des bibliothèques récentes. La réflexion sera menée en trois temps, qui correspondent à trois méthodes d'exploration complémentaires.

S'appuyant sur des sources théoriques, une première partie tâchera de rendre compte des enjeux, nombreux et contradictoires, d'une organisation d'espaces de libre-accès.

Nous analyserons ensuite les parti-pris en la matière de bibliothèques récentes, dont les bâtiments ont été conçus dans les années 1990 : en quoi se distinguent-ils de leurs prédécesseurs ? Quelles sont leurs caractéristiques communes, et sur quels points diffèrent-ils ? Les résultats d'une enquête menée auprès de neuf établissements feront l'objet de la deuxième partie de ce mémoire.

Que se passe-t-il lorsqu'une révision du libre-accès est projetée dans une de ces médiathèques de dernière génération ? Le contexte d'interrogation diffère nettement de celui qui caractérise la conception des espaces au moment de la programmation du bâtiment : cette fois le bâtiment est bien réel, et les services totalisent quelques années de fonctionnement. L'expérience du fonctionnement concret simplifie-t-elle les débats autour d'enjeux théoriques ? Les contraintes font-elles émerger des réponses évidentes ? Un projet de révision de l'implantation des collections sur des surfaces de libre-accès constitue un prisme intéressant

d'analyse des enjeux et implications véhiculés par ces espaces, et fera l'objet de la dernière partie de notre réflexion, à travers l'exemple de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Poitiers.

Lecture publique et mise en espace

Dans un premier temps, nous nous attacherons à mettre en évidence le questionnement sous-jacent à l'organisation d'espaces de lecture publique. Nous examinerons alors les manifestations de ce questionnement dans les débats traversant la profession.

1. Que signifie mettre en espace ?

La mise à disposition du public des collections dans des espaces de libre-accès est une démarche qui inclut bien plus que la recherche du rangement le plus rationnel de documents sur des rayonnages. Par rapport à l'organisation du rangement en accès indirect, où sens pratique et rationalisation de la place disponible priment, des collections en libre-accès appellent une réflexion complexe, où se mêlent enjeux théoriques et opérationnels, dimension symbolique, et pragmatisme face à des espaces concrets : « *En matière de culture, la manière d'offrir est indissociable de l'objet offert* »³...

Dans la mesure où les espaces de libre-accès constituent l'interface entre le public et l'institution, il ne s'agit pas seulement de ranger, d'ordonner, mais bien plus de mettre en scène les collections. Parce qu'il sous-entend une démarche englobant tous ces aspects, le terme de « mise en espace » nous paraît significatif que celui d'« organisation » ou de « répartition » des collections. Comment parvenir au bon compromis entre espace concret et ordre intellectuel, comment aménager, comment ordonner ? La mise en espace des collections peut être abordée sous trois angles complémentaires : la cohérence intellectuelle, l'utilisation sur place des documents, et le public.

1.1. Chercher une cohérence intellectuelle

La question de la cohérence intellectuelle intrinsèque aux ensembles de documents présentés au public est incontournable. Mettre en scène des collections dans un espace en trois dimensions accessible à tous équivaut à donner à voir une certaine

³ PASSERON, Jean-Claude, cité par RICHTER, Brigitte, *Espaces de la lecture : Nouvelles stratégies de communication. Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, t.33, n°6, p. 444

idée de la connaissance tout en procurant au destinataire des clefs d'accès : « toute bibliothèque reflète [...] un état du savoir, une vision du travail intellectuel »⁴

En ce sens, les bibliothèques de lecture publique ne sont-elles pas confrontées à des dilemmes similaires à ceux des encyclopédistes ? Roland Schaer identifie trois gestes fondateurs de l'entreprise encyclopédique : rassembler, classer, et donner accès.⁵ Les bibliothèques font exactement la même chose, qui doivent dans la mise en espace des connaissances rassemblées tenir compte de cette double nécessité : classer et donner accès. Pour fournir des clefs d'accès, l'encyclopédie fragmente son discours selon un ordre résultant d'un classement. Classement systémique et classement alphabétique, privilégiant respectivement unité du savoir ou commodité d'utilisation, vision englobante et hiérarchique des connaissances ou simplicité d'un ordonnancement sans rapport avec le contenu des documents mais connu et compris de tous, se sont confrontés dans l'histoire encyclopédique. Dans tous les cas, les liens entre les disciplines, exprimés par un système de renvois, sont aussi essentiels que le découpage : « Celui de tous les arbres encyclopédiques qui offrirait le plus grand nombre de liaisons et de rapports entre les sciences mériterait sans doute d'être préféré. »⁶ .

A la différence d'une encyclopédie, une bibliothèque de lecture publique présente dans ses espaces de libre-accès des documents, des objets physiques et non des connaissances brutes, et les présente de surcroît en trois dimensions. Les connaissances prennent la forme d'objets dont les positions relative (à proximité de / loin de / derrière, etc) et absolue (en hauteur / en bas / devant...) affirment la manière dont l'établissement conçoit le savoir. Les clefs d'accès sont constituées par le plan de classement lui-même, et surtout par sa matérialisation, sous forme de signalétique ou encore d'agencement du mobilier. En France, l'ordre qui s'est imposé en bibliothèque de lecture publique est celui de la classification décimale de Dewey, adoptée par la BnF à un moment où, selon Rodolphe Schaer, celle-ci

⁴ JACOB, Christian, cité par CARBONE, Bruno, Organisation et mise en espace des connaissances, *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, 1996, n°170, p.12.

⁵ SCHAEER, Roland (dir). *Tous les savoirs du monde: encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI^e siècle*. Edition Bibliothèque nationale de France, 1996, p.16.

⁶ ALEMBERT, Jean le Rond d'. Discours préliminaire. In : PONS, Alain (ed.). *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers.1*. Flammarion, 1986, p.112.

renoue avec l'encyclopédisme.⁷ La propagation de la classification de Dewey a accompagné le développement de la lecture publique en libre-accès : l'instauration du libre-accès ne pouvait se contenter du classement appliqué en magasins, par format et ordre d'entrée, d'où l'intérêt de cette classification encyclopédique.

La complexification des connaissances dans leur manifestation et leur appréhension invite à reformuler la question de la mise en ordre des connaissances. L'idée de « liaisons et de rapports entre les sciences » (cf. citation précédente) prend une autre dimension avec l'apparition de l'hypertexte, et les possibilités de rassemblement des connaissances sont considérablement étendues via la montée en puissance conjointe des documents numériques et des réseaux électroniques, rendant l'accès à distance possible au grand nombre. Dans quelle mesure ces nouvelles données affectent-elles les bibliothèques dans leur appréhension de l'ordonnement des connaissances ? Si le modèle du rhizome s'avère plus pertinent que celui de l'arbre pour figurer l'organisation des connaissances dans un contexte où le lien hypertexte couplé à l'essor des formats numériques a pris une importance considérable, comment ceci trouve-t-il écho en bibliothèques ? Les résultats de l'enquête qui constitue la deuxième partie de ce mémoire apporteront quelques éléments de réponse. Retenons pour le moment qu'aboutir à l'agencement parfait des disciplines et des domaines du savoir peut être moins important que de ménager ces liaisons entre eux.

Ainsi, la recherche de cohérence intellectuelle guide la mise en scène des espaces de libre-accès ; si les règles de classement (à toutes les échelles : du plan de classement général, jusqu'aux tablettes) adoptées pour les collections en constituent un élément-clef, nous verrons qu'elle transparaît aussi d'autres manières.

⁷ SCHAER, Roland (dir). *Tous les savoirs du monde: encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI^e siècle*. Edition Bibliothèque nationale de France, 1996, p.15

1.2. Permettre l'utilisation du document

1.2.1. Une spécificité des bibliothèques

Ce deuxième axe de questionnement sur la mise en espace peut être résumé de la manière suivante : « L'espace public ne peut être seulement la libre mise à disposition des collections dans le sens magasin en libre accès, mais un lieu qui doit favoriser la déambulation, l'arrêt, la pause assise ou debout, tous termes qui recouvrent des usages et pas seulement une organisation documentaire. »⁸

Une des différences entre commerce de livres et d'objets culturels et bibliothèque réside dans la possibilité offerte aux usagers de s'approprier l'offre, autrement dit de consulter ces documents sur place dans des conditions satisfaisantes. Une collection de CD musicaux ou de vidéos présentée en libre-accès implique d'installer à proximité casques, platines CD, télévisions, lecteurs DVD et magnétoscopes. De ce fait, l'encombrement d'un document en libre-accès dans une bibliothèque ne se réduit pas aux dimensions de l'objet et aux circulations. Par ailleurs, certains types de documents se prêtent plus que d'autres à une utilisation dans un cadre silencieux. Les usages comptent de ce fait autant que les contenus dans l'élaboration d'une cartographie des collections. La mise en espace doit aussi tenir compte des usages spécifiques aux grands types de documents : si les caractéristiques matérielles ont des conséquences en termes d'encombrement (celui du matériel requis pour la consultation – qu'il s'agisse des platines nécessaires à l'écoute de CD, ou bien des tables qu'il faut placer à proximité des ouvrages lourds et peu maniables), le contenu des documents n'influe pas moins sur l'aménagement de l'espace, certains se prêtant plus à l'étude, d'autres à la détente... De ce point de vue, l'interaction est forte entre mise en espace et caractéristiques du bâtiment : lumière naturelle, ou intimité des espaces par exemple seront exploités en fonction des utilisations projetées.

1.2.2. Conséquences de la diversification des supports

L'introduction généralisée dans les espaces de libre-accès des bibliothèques de lecture publique de supports autres que l'imprimé est un phénomène relativement

⁸ AUBIN, Yves. Espaces et collections. Les espaces documentaires : une nouvelle approche. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2002, t.47, n°6, p.117

récent, remontant aux années quatre-vingts, avec les CD et les VHS essentiellement. A l'instar de la BnF qui gère de multiples supports depuis très longtemps, la nature physique des documents a d'abord présidé à l'organisation des collections des médiathèques: vidéothèque, discothèque, se sont juxtaposées au territoire de l'imprimé. Du point de vue de la mise en espace, ceci permet de regrouper l'équipement de consultation spécifique à un support en un seul endroit. La multiplication des supports admis en bibliothèque de lecture publique rend problématique cette approche : les « thèques » ne sont pas multipliables à l'infini. En outre, l'apparition du numérique transforme la perception des supports dans la mesure où il opère une disjonction assez radicale entre contenu et support physique : ainsi, le support numérique permet de cumuler sur un même support (par exemple, le disque dur d'un serveur distant) images animées et fixes, sons, texte. Cela amène, dans une certaine mesure, à s'interroger sur la pertinence d'une séparation des documents en fonction du matériel nécessaire à leur lecture. Si un type de matériel (par exemple, un PC) permet de consulter plusieurs types de documents (sonores, écrits, images fixes ou animées), et que dans le même temps un type de documents peut être consulté sur plusieurs types de matériel (ainsi, un morceau de musique peut être indifféremment écouté sur un ordinateur muni d'une carte son, ou bien sur une platine CD), cette séparation ne devient-elle pas caduque ?

Mettre en espace implique ainsi de réfléchir aux usages qui seront faits des différents aspects de l'offre de la bibliothèque. Cela revient à passer par un ensemble d'anticipations relatives aux comportements du public. Justement, la connaissance de celui-ci ne doit-elle pas sous-tendre la réflexion sur la mise en espace des collections ?

1.3. Prendre en compte le(s) public(s)

Quel libre-accès convient-il le mieux au public ? Cette interrogation sous-tend nécessairement les prises de décision relatives à la mise en espace des collections. Il ne s'agit pas, à l'instar de ce qui peut être la norme dans le secteur marchand, de « coller aux attentes du client » mais de parvenir à une synthèse entre satisfaction

des usagers et missions de l'établissement. Les attentes exprimées par les usagers ne sauraient, seules, servir de guide à la mise en espace des collections. Premièrement, parce que celles-ci ne reflèteraient, selon toute vraisemblance, que l'avis du public actuel de l'établissement, en délaissant le public potentiel. Deuxièmement, parce qu'avoir à l'esprit le rôle de la médiathèque dans la collectivité, et les déclinaisons possibles de celui-ci dans une politique de mise en espace, relève de la compétence des bibliothécaires bien plus que de celle des utilisateurs. Toutefois, les usagers étant les destinataires finaux de tout projet touchant à la mise en espace, une interrogation sur leur intérêt ne peut être éludée et surtout, la connaissance de leur comportement s'avère éclairante.

1.3.1. Composer avec des profils hétérogènes

Les travaux d'Eliseo Veron constituent une référence en la matière. S'intéressant à la manière dont la mise en espace d'un fonds peut affecter le comportement des usagers d'une bibliothèque, il mène une enquête dans quatre établissements, sous la forme de quarante entretiens semi-directifs avec des lecteurs.

Le premier intérêt de ce travail est de mettre en évidence toute la complexité de l'appréhension des comportements des usagers au moyen d'une enquête : dans un premier temps, sa démarche consiste à observer les usagers des établissements dans l'optique de dresser une typologie de l'utilisation des lieux. Or cette observation ne procure pas de résultat exploitable : la pratique de l'utilisateur ne peut pas être cernée par l'observation de comportements à un moment donné, car elle se construit dans le temps. La méthode des entretiens s'impose alors.

Cette étude sociologique nous apporte deux éléments essentiels :

- une typologie de lecteurs, appuyée sur la démarche intellectuelle qui caractérise leurs parcours en bibliothèque. Six modalités de lecture sont identifiées : thématique, problématique, éclectique, romanesque par auteur, romanesque par genre, et la lecture « du frais ». S'y référer pour modéliser les comportements possibles du public peut s'avérer très éclairant.
- la conclusion selon laquelle la plupart des lecteurs parviennent à s'accommoder de tous les agencements, du moment que les règles en soient stables et compréhensibles.

Le corollaire de ceci est, non pas que les choix opérés dans la mise en espace sont totalement indifférents, mais :

- premièrement, qu’aucune configuration spatiale ne fera l’unanimité auprès du public. Dans tous les cas, certains types de lecteurs seront plus favorisés que les autres.
- deuxièmement, qu’à partir des profils de lecteurs établis par Veron, les bibliothécaires ont la possibilité de rechercher des compensations, effectuer des aménagements à la marge qui favorisent tel type de lecteur délaissé dans les choix d’ensemble. Par exemple, un lecteur de type « problématique », dont l’interdisciplinarité de la recherche s’accommode mal des plans de classement, appréciera des tables de présentation qui rassemblent provisoirement des documents d’ordinaires dispersés en des endroits différents.
- troisièmement, que l’explication de la répartition choisie est tout aussi importante que la nature de celle-ci : il faut signaler, expliquer, informer, c’est-à-dire donner les moyens aux lecteurs de s’orienter aisément.

1.3.2. La réponse de l’institution

Les attentes et le niveau de satisfaction du public par rapport à une mise en espace peuvent certes être cernés, soit en se référant à des études sociologiques existantes, soit en menant des enquêtes dans l’établissement.

Il n’en reste pas moins que même dans l’hypothèse –improbable- où ces attentes seraient formulées sans ambiguïté, la question de la prise en compte du public dans les choix de mise en espace n’est pas résolue. Pour autant que des segments, des ensembles cohérents de comportements-types soient identifiés, est-il préférable de segmenter aussi l’offre de la médiathèque en fonction de ces sous-ensembles, ou bien de les amener à se côtoyer ? Le bibliothécaire doit-il privilégier la satisfaction immédiate des attentes ou bien chercher à provoquer une diversification des pratiques d’un type d’usager donné ? Prenons l’exemple d’un usager qui fréquenterait une médiathèque exclusivement pour y emprunter des vidéos de fiction : même en ne considérant que cet unique usager, la réponse en termes de mise en espace ne s’impose pas comme une évidence. Il semblerait logique de faciliter la recherche de cet usager en dédiant un espace à toutes les vidéos de

fiction ; mais on peut aussi argumenter en faveur d'une présentation conjointe des vidéos de fiction et des vidéos documentaires, afin d'attirer l'attention de cet usager sur un genre qu'il ne connaît – supposément- pas ; troisième possibilité, une présentation conjointe des vidéos de fiction avec des ouvrages traitant des mêmes récits : ainsi, en empruntant un film, cet usager sera peut-être aussi tenté par le roman d'où l'œuvre cinématographique est tirée... Ainsi, via l'organisation des collections dans l'espace, le bibliothécaire a le choix entre répondre simplement au besoin exprimé de cet usager, ou bien utiliser une prédilection identifiée pour attirer son attention sur d'autres versants de l'offre de l'établissement.

La prise en compte des attentes du public comporte ainsi deux niveaux d'ambiguïté :

- De quels usagers parle-t-on ? Les conditions de l'enquête influent nécessairement sur ses résultats, selon que l'on cherche ou non à sonder le public potentiel.
- Quel est le projet de l'institution pour ses publics ? La réponse de l'établissement à des profils de publics identifiés sera conditionnée par l'interprétation qu'il fait de ses missions envers la collectivité.

Les choix de mise en espace ne découlent donc pas mécaniquement de la connaissance des profils de lecteurs, mais bien du regard que portent les bibliothécaires sur ceux-ci.

1.4. Synthèse

Mettre en espace des collections ne se limite pas à choisir un mode de classement : les conditions matérielles d'utilisation sur place sont aussi importantes. Nous avons déjà évoqué les conditions de consultation sur place, mais il convient aussi de souligner que des éléments plus génériques, tels que l'éclairage ou la hauteur du mobilier participent de la mise en espace des collections au même titre que le plan de classement.

On peut à ce stade esquisser un parallèle entre libraires et bibliothécaires : à la manière de ce qui est préconisé dans *Le métier de libraire*⁹, les bibliothécaires

⁹ ASFODELP. *Le métier de libraire*. Editions du Cercle de la librairie, 1995. 339 p.

doivent envisager l'organisation de leurs collections comme une construction : celle d'un ensemble de livres, disques, vidéogrammes et tous autres types de documents devant concilier au mieux convivialité, pertinence intellectuelle, et attentes des utilisateurs.

Cohérence intellectuelle, prise en compte des spécificités des publics et adaptation à la nature des documents constituent trois manières d'aborder la mise en espace, dont aucune n'amène à elle seule de réponse évidente. Leur confrontation est à plus forte raison porteuse de réponses contradictoires, parmi lesquelles les contraintes spécifiques à un existant donné permettront parfois de trancher, ainsi qu'on le verra dans la troisième partie de ce travail.

2. Les mise en espace des bibliothèques de lecture publique en débats

Le triple questionnement que nous venons de commenter peut servir de grille de lecture aux débats qui ont animé la profession, en particulier dans les années 90 : un dossier du Bulletin des Bibliothèques de France en 1988 (tome 33, n°6) au sein duquel étaient confrontés les points de vue d'Annie Bethery, Brigitte Richter, ou encore Eliseo Veron ; le recueil *Organiser le libre-accès* paru en 1995 ; le bulletin de l'ABF du premier trimestre de la même année, le dossier « Topographies du savoir » publié dans le premier numéro du BBF 2005... témoignent de l'intérêt porté à la question de la mise en espace par les bibliothécaires. Que nous apprennent ces discussions ?

Deux axes se distinguent plus particulièrement : le traitement de la multiplicité des supports d'une part, le cadre cognitif d'autre part.

2.1. Intégration ou séparation des supports

Le modèle de médiathèque qui s'était déployé dans les années quatre-vingt, constitué schématiquement d'une bibliothèque adultes, d'une section jeunesse et d'une discothèque voire d'une vidéothèque, a été mis à mal dans les années quatre-vingt-dix. Si une répartition des documents en différents espaces en fonction de leurs supports a le mérite de la simplicité et de la lisibilité lorsque l'offre de

l'établissement se limite à deux ou trois supports différents, la propagation des formats numériques change considérablement la donne. Un autre argument en faveur des « thèques » serait de considérer qu'elles prennent en compte la pluralité des publics dans la structuration de l'espace : une discothèque attirerait un public différent de celui qui fréquente la bibliothèque. S'il semble évident qu'une section jeunesse attire un public bien spécifique, on peut en revanche s'interroger quant à l'application de cette règle à d'autres espaces. D'ailleurs, est-il souhaitable de segmenter l'offre d'une bibliothèque en fonction des types d'utilisateurs ? A-t-elle pour vocation de constituer des territoires bien distincts en son sein ? Convaincu du contraire, Alain Pansu défend un classement qui mêle les différents supports dans un même espace : la médiathèque n'est pas un regroupement de services mais « une conception globale des services offerts à des publics »¹⁰.

Ainsi, la structuration des espaces de la bibliothèque en fonction des caractéristiques physiques des documents s'est heurtée assez rapidement à des difficultés (liées à la multiplication des types de supports) et à des contradictions qui font qu'aujourd'hui sa pertinence est assez fortement remise en cause.

Un autre niveau d'argumentation est parfois sous-jacent à la défense du multi-support : elle permettrait d'« éviter que les utilisateurs en arrivent à emprunter un document non pour ce qu'il couvre d'un point de vue documentaire mais pour ce qu'il représente en terme de support physique. »¹¹. Il s'agit cette fois, non plus seulement d'amener des utilisateurs supposés de profils différents à se côtoyer, mais d'orienter leurs comportements, en les amenant à se préoccuper avant tout du contenu.

La légitimité d'une telle prescription de la part de l'établissement prête à contestation : d'une part, peut-on réellement scinder complètement support physique et contenu ? Le support, pour être un moyen d'accéder à une information ou un contenu, n'en est pas pour autant un élément neutre. Les « contenus documentaires » d'un imprimé et d'une vidéo portant exactement sur le même sujet peuvent n'avoir rien en commun, du fait même des possibilités offertes par l'un et

¹⁰ PANSU, Alain. Le classement multimédia. In : LARBRE, François (dir). *Organiser le libre-accès*. Institut de formation des bibliothécaires, 1995, p.24.

¹¹ PANSU, Alain. Le classement multimédia. In : LARBRE, François. *Organiser le libre-accès*, Institut de formation des bibliothécaires, 1995, p.27

l'autre support. D'autre part, et surtout, rien ne prouve que les pratiques des utilisateurs soient aussi malléables, bien au contraire. « [...] quel que soit le classement, [le public] va utiliser la bibliothèque selon son propre désir et non selon ceux, projetés, des bibliothécaires ».¹²

Pour reprendre les termes de Jacqueline Gascuel¹³ la remise en cause du modèle initial de médiathèque peut être lue comme le passage d'une situation « orientée-fonds » à une situation « orientée-besoin d'information », qui privilégie les contenus. Se pose alors la question de la représentation de ces contenus : dans quel cadre cognitif les inscrire ?

2.2. Le cadre cognitif

Si la classification de Dewey s'est imposée dans les bibliothèques de lecture publique françaises comme ordre de classement pour les collections en libre-accès, le cadre cognitif qu'elle impose n'en est pas moins critiqué et remis en cause. La polémique autour du classement par centre d'intérêt analyse avec une justesse certaine les inconvénients de la Dewey, mais met aussi en évidence toute la difficulté qu'il y a à élaborer une représentation des connaissances significative pour tous.

2.2.1. Classification de Dewey et classement par centres d'intérêt

Brigitte Richter a défendu et mis en pratique, à la Bibliothèque Municipale du Mans, une présentation des collections fondée non plus sur des catégories correspondant à des classes de la Dewey, mais des « centres d'intérêt ». L'argumentation en faveur du classement par centres d'intérêt repose sur une critique sévère de la Dewey. Elitiste, celle-ci s'adresserait à des lecteurs dotés d'un capital culturel élevé, maîtrisant les catégories de type universitaire, et exclurait les autres. Le principe du classement par centre d'intérêt est à l'inverse de partir de ce qui intéresse le lecteur, et de rassembler autour d'un centre d'intérêt ce que la Dewey a l'inconvénient d'éclater sur plusieurs rayonnages. En résumé, « En

¹² DEBRION, Philippe. *Classer/penser. Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, 1995, n°166, p.52.

¹³ GASCUEL, Jacqueline. *Un espace pour le livre. Guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*. Editions du Cercle de la librairie, 1993, 419 p.

Dewey, on place le lecteur devant une représentation du savoir, alors que l'idéal du centre d'intérêt serait de placer le document dans la représentation du lecteur ».¹⁴

Comment établir des catégories suffisamment consensuelles, qui permettent de classer les documents là où tous les lecteurs s'attendent à les trouver ? La mise en œuvre du principe des centres d'intérêts dans la mise en espace des collections achoppe précisément sur ce point. Rémi Froger¹⁵ souligne toute la difficulté à définir des centres d'intérêt alors que, d'une part, aucun fondement sociologique ne vient soutenir leur conception, et que d'autre part l'objectif réel est moins de créer des catégories qui fassent l'unanimité auprès de l'ensemble du public que d'atteindre un public qui ne fréquente pas la bibliothèque.

En réponse à ces critiques formulées à l'encontre de la Dewey, Annie Bethery¹⁶ avance que le fait même que celle-ci soit calquée sur les disciplines enseignées à l'école et à l'université en fait un cadre familier pour beaucoup d'utilisateurs ; par ailleurs, sa conception encyclopédique et ouverte lui permet d'assimiler et de s'adapter à des connaissances nouvelles.

Il ressort de ce débat que la classification de Dewey s'avère insuffisante à elle seule à structurer les grands ensembles des collections de bibliothèques publiques. Ses catégories peuvent se révéler obscures pour une partie du public, ainsi que nous venons de le souligner. En outre, sa nature décimale et linéaire la rend impropre à traduire des approches problématiques, des liens entre les domaines du savoir. Le peu d'écho rencontré par le classement en centres d'intérêt, en raison de la difficulté que constitue la définition même de ces centres, n'a pas pour autant conduit les bibliothécaires à se résigner aux insuffisances de la Dewey. Au contraire, il semble que la distinction entre classification et plan de classement en soit devenue plus nette : l'argumentation de Brigitte Richter ne portait pas sur le

¹⁴ FROGER, Rémi. Classement systématique ou par centres d'intérêt. In : LARBRE, François (dir.). *Organiser le libre-accès*, Institut de formation des bibliothécaires, 1995, p.34

¹⁵ FROGER, Rémi. Classement systématique ou par centres d'intérêt. In : LARBRE, François (dir.). *Organiser le libre-accès*, Institut de formation des bibliothécaires, 1995,, p.33-42

¹⁶ BETHERY, Annie. Liberté bien ordonnée...Les classifications encyclopédiques revues et corrigées. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, t.3, n°6, p.451

seul principe des centres d'intérêt, mais insistait aussi fortement sur la distinction entre appréhension de l'espace et plan de la classification.

De ce point de vue, le développement des pôles thématiques vers le milieu des années quatre-vingt-dix constitue une application des apports de la réflexion sur les centres d'intérêt.

2.2.2. Les pôles thématiques

Dans la mesure où l'organisation en pôles thématiques a été retenue dans la plupart des bibliothèques que nous étudierons dans le chapitre suivant, nous reviendrons plus en détail sur les possibilités qu'elle offre. On peut néanmoins d'ores et déjà affirmer qu'en termes de cadre cognitif, l'organisation d'une bibliothèque en pôles (ou départements, ou axes : la terminologie varie d'un établissement à l'autre) thématiques consiste à diviser l'espace et les collections en grands thèmes, supposés lisibles pour l'ensemble du public, et ne suivant pas le cheminement linéaire de la Dewey, voire en scinde certaines catégories (typiquement, la classe des 700). Ce principe a guidé la réorganisation des espaces de la bibliothèque municipale de Lyon Part-Dieu en 1995.

Une organisation en pôles thématiques fait des contenus le principe directeur qui guide la mise en espace des collections d'une bibliothèque. Elle ne se construit pas en opposition avec la classification de Dewey, mais restitue à celle-ci son rôle de règle de rangement à l'intérieur d'un cadre intellectuel conçu indépendamment.

Dans ces discussions, la mise en espace est abordée sous l'angle du découpage (le plan de classement) et de l'implantation des collections, qui en constitue visiblement l'aspect le plus polémique. Le triple questionnement évoqué précédemment apparaît en filigrane: cohérence intellectuelle, commodité d'utilisation des documents, et hypothèses quant aux attentes du public.

En situation concrète, mettre en espace des connaissances dans une bibliothèque implique de composer avec ces trois éléments et de décider d'un équilibre, pour la détermination duquel la réalité du bâtiment est primordiale.

Voyons à présent ce qu'il en est pour des bibliothèques récentes, dont la programmation a débuté dans les années quatre-vingt-dix.

Mise en espace dans des médiathèques de dernière génération

Quelques précisions méthodologiques

Cette enquête voulant rendre compte de l'état de la mise en espace dans des bibliothèques aux bâtiments très récents, les établissements étudiés devaient être choisis en fonction de leur date de programmation. Il importait aussi, pour que la comparaison ait un sens, qu'elle porte sur des structures d'une certaine taille. Les bibliothèques issues du programme des Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale constituaient donc une cible idéale. Au départ, nous envisagions d'analyser les cas de quatre établissements : la médiathèque Michel-Crépeau de La Rochelle, la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers, la médiathèque Cathédrale de Reims, la médiathèque José-Cabanis de Toulouse, et la médiathèque centrale Emile-Zola de Montpellier. Finalement, l'enquête a été étendue, incluant la Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges, la bibliothèque de l'Alcazar de Marseille, la médiathèque d'Orléans, et la médiathèque de l'agglomération de Troyes. Idéalement, l'analyse aurait été menée sur toutes les BMVR, mais il a fallu composer avec les contraintes de temps et la disponibilité des interlocuteurs. Il aurait été tout aussi idéal de faire reposer cette analyse sur une visite de chaque établissement, mais cela n'était pas matériellement possible. Trois établissements ont fait l'objet d'une visite¹⁷, tandis que pour les autres l'analyse a été élaborée à partir d'entretiens ou d'échange de courriers électroniques avec des interlocuteurs de chacun des établissements (voir en annexe la liste des interlocuteurs). Les sites internet de ces établissements fournissent par ailleurs très souvent des indications sur la mise en espace des locaux.

Les résultats présentés ici procèdent ainsi de l'application d'une grille d'analyse commune à chacune de ces bibliothèques. Les fonds régionaux et patrimoniaux ne

¹⁷ Il s'agit des médiathèques de Poitiers (où j'ai effectué mon stage d'étude), de La Rochelle et de Toulouse.

sont pas pris en compte dans cette étude, et les collections jeunesse le sont uniquement lorsqu'elles ne constituent pas un ensemble séparé des collections adultes (c'est le cas de la Médiathèque de Montpellier).

1. Un modèle dominant : les départements thématiques

Le premier constat est qu'il n'existe pas un schéma commun à toutes les BMVR. Chacune a fait l'objet d'une programmation indépendante, indépendance qui se retrouve dans les choix de mise en espace. Toutefois, l'organisation en départements thématiques y prévaut fortement. Celle-ci sera commentée sous trois aspects, à savoir le découpage des collections, la traduction physique de l'organisation thématique en termes de cohabitation des supports, et enfin l'organisation humaine associée.

1.1. Collections : de grands ensembles thématiques dans la majorité des cas

La BMVR d'Orléans fait figure d'exception, qui a opté pour une répartition des collections par types d'usages et de publics. Dans les autres établissements étudiés, les collections sont structurées en grands ensembles thématiques, dont les intitulés et champs d'application varient d'un établissement à l'autre. Les arts sont selon les cas rapprochés de la littérature (Montpellier), ou bien du cinéma et de la musique, ou encore divisés entre Beaux-arts et arts du spectacle. Les loisirs côtoient les sciences (Montpellier), ou bien les arts (Reims, La Rochelle, Troyes). La littérature, lorsqu'elle n'est pas regroupée avec les arts, est rapprochée des langues (Reims, Marseille, Troyes, Toulouse). Le nombre de pôles est tout aussi variable : de trois (Limoges) à six (Marseille).

Phénomène intéressant, les deux premières BMVR à avoir ouvert leurs portes sont aussi celles qui n'ont pas choisi cette structuration. A Orléans, l'organisation est très classique, comprenant un secteur livres adultes, les usuels dans une salle de lecture, les CD et vidéos dans une salle Musique Images, et les ressources électroniques dans une salle multimédia. Bien que les imprimés relatifs au cinéma

et à la musique se trouvent dans la salle Musique Images, aucun découpage thématique des collections n'est revendiqué. Poitiers constitue aussi un cas à part : si la répartition des collections laisse apparaître des éléments de regroupements thématiques, celle-ci n'est pas réellement affirmée. Les libellés des espaces sont révélateurs à cet égard, qui traduisent les ambiguïtés des choix de découpage : ainsi, l'un des espaces est intitulé « Vidéothèque. Discothèque. Bibliothèque des arts », alors que le reste des collections adultes est réparti entre une salle d'actualité, et sur un vaste plateau une zone « Littérature », une zone « Documentaires », et une zone « Usuels, Encyclopédies, Langues » qui fait la jonction entre les deux précédentes. Si le cloisonnement n'est pas aussi fort qu'à la BMVR d'Orléans, les intitulés des espaces traduisent cependant un découpage similaire des collections ; des intitulés d'ailleurs potentiellement trompeurs : ne s'attendrait-on pas à trouver toutes les vidéos au sein de la Vidéothèque ? Or celle-ci n'en comporte que la moitié. La présence des Arts sur le même espace que la musique et le cinéma tient quant à elle bien plus à des raisons conjoncturelles qu'à un choix délibéré de regrouper ces thèmes.

A l'opposé, le découpage des collections des médiathèques de Toulouse, Marseille, La Rochelle et Montpellier obéit complètement à une logique thématique : la ligne de partage est celle de domaines de la connaissance, et ni référence à des supports (noms en « -thèque »), ni distinction de type fiction/documentaires n'apparaissent dans les intitulés des espaces. La BMVR de Montpellier va jusqu'à placer le découpage thématique au-dessus de la très répandue séparation entre publics adultes et enfants.

De manière schématique, le découpage des collections dans les établissements étudiés prend donc la forme d'ensembles thématiques bien identifiés, à l'exception de deux établissements. La médiathèque d'Orléans, qui structure ses collections par supports, et celle de Poitiers, qui se trouve dans une situation intermédiaire, avec une répartition réelle des collections qui tend vers le découpage thématique, mais non revendiquée comme telle dans la dénomination des espaces.

1.2. La cohabitation des supports : une conséquence de l'approche thématique

Au sein des espaces, l'affirmation de la primauté des contenus se traduit par la cohabitation de plusieurs types de supports : imprimés, vidéos, documents audio... Si cette cohabitation est la pratique majoritaire dans les bibliothèques étudiées, ses modalités diffèrent d'un établissement à l'autre.

Dans certains établissements, cette cohabitation des supports est très développée : à la Médiathèque Cathédrale de Reims, les différents supports sont interclassés sur des rayonnages communs, à l'exception des CD ROM dont le conditionnement rend impossible cet interclassement. A Toulouse et Troyes, l'interclassement est aussi pratiqué, soit intégralement (c'est-à-dire que livres et vidéos se côtoient sur une même tablette), soit au moyen d'aménagements du mobilier : sur des montants communs, les tablettes accueillent les livres alors que les DVD par exemple sont présentés dans de petits bacs. A la Médiathèque Michel Crépeau de La Rochelle, les pôles rassemblent tous types de supports mais sur des mobiliers distincts. A Poitiers, les documentaires sont présentés sur des rayonnages communs, qu'il s'agisse de vidéos ou de livres. Néanmoins, on ne peut pas parler d'interclassement intégral, dans la mesure où les supports ne se mélangent pas sur les mêmes tablettes, les vidéos étant regroupées sur des tablettes séparées à l'intérieur de chaque classe Dewey.

Deux établissements connaissent une situation intermédiaire concernant la cohabitation des supports : la médiathèque de Montpellier constitue un cas un peu particulier puisque l'existence de la médiathèque Fellini (dont les collections sont intégrées dans un département « Images en mouvement »), regroupant la majorité des vidéos documentaires et fictions, limite fortement dans les faits la réalité de l'interclassement. A la Bibliothèque Francophone multimédia de Limoges, la cohabitation des supports n'est réelle que pour le pôle Jeunesse ; les pôles Littérature et Science ne comportent pas de vidéos, du fait du regroupement de celles-ci dans le pôle Art.

Finalement, dans la mesure où le support CD ROM se raréfie, l'interclassement n'est à l'heure actuelle à l'œuvre que pour les vidéos et les ouvrages. Les CD étant en majorité des CD musicaux, ils se trouvent de fait regroupés dans des pôles « Musique ». Si la cohabitation de tous types de supports est un principe bien établi, leur interclassement est une réalité que vient fortement limiter la commodité d'utilisation (n'est-il pas plus agréable de « feuilleter » des DVD dans des bacs permettant une présentation face au lecteur que de n'en voir que le dos, à la manière des livres ?) et la forme physique des supports.

1.3. Organisation des collections et organisation des équipes

L'enquête met en évidence un lien entre la mise en espace des collections et l'organigramme d'un établissement.

Les établissements consultés possèdent tous un organigramme dont la structure ressemble à l'organisation spatiale des collections. Lorsque celles-ci sont réparties en fonction des contenus, les équipes sont constituées autour de ces ensembles thématiques. Par exemple, l'organigramme de la médiathèque Michel-Crépeau de La Rochelle comporte, au sein du département « Développement et traitement des collections », les sous-ensembles « Littérature », « Sciences et techniques », « Arts du spectacle, cinéma »... sans qu'il soit nécessaire de les citer tous, retenons simplement cette correspondance entre organigramme et ensembles de collections. De manière symétrique, à la BMVR d'Orléans, qui n'a pas adopté la répartition thématique, l'organigramme comporte une unité « Livres adultes », une unité « Musique/Images », et une unité « Informatique », c'est-à-dire des entités qui recoupent les grands ensembles de collections. Poitiers constitue une exception, puisque l'organigramme de la médiathèque comporte des unités basées sur les supports : « Département Image et Son », et « Département des Imprimés » avec les sous-ensembles « Imprimés adultes », « Périodiques », « Jeunesse », ce qui ne correspond pas au découpage des collections dans l'espace. La troisième partie de ce mémoire reviendra sur cette disjonction, qui révèle un malaise par rapport à l'organisation spatiale des collections. Enfin, notons qu'à Montpellier, la correspondance entre organigramme et distribution des collections est réelle mais

partielle, puisqu'un service « Jeunesse » figure dans l'organigramme, alors que les collections jeunesse sont réparties dans tous les espaces.

Ce développement peut sembler quelque peu éloigné de la question de la mise en espace ; il permet pourtant de faire ressortir que celle-ci n'est pas neutre du point de vue de l'ensemble de l'organisation de l'établissement. Remanier la mise en espace peut amener à remanier l'organigramme, ou à l'inverse, un organigramme figé peut brider un projet de remaniement de la mise en espace, ainsi qu'on le verra ultérieurement.

Si le modèle du département (ou pôle) thématique domine dans ces médiathèques de dernière génération, et atteste l'adoption des contenus comme principe conducteur de l'organisation des collections et de leur mise en espace, celui-ci connaît néanmoins des dérogations, qui confèrent une intensité variable à la logique de thématisation.

2. Des degrés variables dans la thématisation

Les ressources électroniques, les périodiques et usuels, ainsi que, dans une moindre mesure, les vidéos documentaires, semblent avoir quelque peine à trouver leur place dans une organisation des collections axée sur les contenus.

2.1. Modalités d'intégration des ressources électroniques

Les ressources électroniques, à savoir les CD ROM en réseau et les bases de données en ligne pour lesquels la bibliothèque a souscrit un abonnement, sont réparties différemment d'un établissement à l'autre.

2.1.1. Répartition dans les espaces

On pourrait s'attendre à ce qu'elles soient systématiquement présentes dans tous les espaces, et éventuellement ventilées par thème. C'est le cas pour les médiathèques de Montpellier, Toulouse, Reims, Limoges, Marseille et La Rochelle

qui ont choisi de mettre à disposition du public les ressources électroniques dans l'ensemble des pôles thématiques.

A la médiathèque de Poitiers, si un espace intitulé « recherche documentaire » concentre plusieurs accès aux ressources électroniques, des postes de consultation sont aussi disponibles dans tous les espaces.

En revanche, les médiathèques de Troyes et Orléans, rassemblent les accès dans un espace unique : la salle verte pour Troyes (aussi nommée salle de références), la salle « consultation de nouveaux supports » pour Orléans.

2.1.2. Une richesse de ressources variable

Le terme de « ressources électroniques » recouvre une réalité contrastée : pour certains établissements, les ressources électroniques s'arrêtent à un réseau de CD ROM, alors que d'autres offrent en plus un accès internet, libre ou pas. La Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers ne propose qu'un seul poste d'accès à internet, mais de nombreux points d'accès aux CD ROM. La BFM de Limoges limite l'accès à internet à une liste de sites autorisés. Dans les autres établissements, si des listes de sites choisis sont souvent proposés (signets), cet accès est libre : la médiathèque José Cabanis de Toulouse met à disposition du public deux types d'accès aux ressources électroniques : une majorité de postes permet d'accéder librement à internet ; pour certains, l'accès est limité à une liste de sites sélectionnés en fonction du thème du pôle dans lequel on se trouve, en plus des autres ressources électroniques. A la médiathèque Cathédrale de Reims, il est aussi élaboré dans chaque département thématique une liste de signets spécifiques. A Montpellier, les ressources électroniques comprennent CD ROM en réseau, bases de données en ligne et accès libre à internet. La situation est similaire à Orléans, à l'exception des bases de données en ligne.

2.1.3. Ressources électroniques et mise en avant des contenus

Le cas de figure qui semble s'imposer dans la majorité des cas est celui de l'intégration des points d'accès aux ressources électroniques au sein des pôles thématiques. En revanche, ces ressources électroniques elles-mêmes ne semblent pas réparties par thème : on ne limite pas, par exemple dans un département

« Sciences et techniques », l'accès aux seules ressources électroniques relevant de ces domaines. Le principe qui semble l'emporter est plutôt celui d'un accès libre, le bibliothécaire adoptant une posture de proposition (les listes de signets) plutôt que de prescription. Les limitations portent plutôt sur le temps de consultation autorisé par lecteur, en particulier pour l'accès à internet.

Cette relative absence de thématization des ressources électroniques peut être interprétée comme un refus des contraintes techniques lourdes qui accompagneraient sa mise en œuvre et sa maintenance. Cela aurait-il de toute façon un sens de brider un outil dont justement la réalité physique n'impose pas, contrairement aux livres ou aux disques, que le contenu soit à un seul endroit à un moment donné, autrement dit dont le « rangement » n'est pas une nécessité ? La forme numérique confère une autre dimension à la mise en espace des collections. Ici, la mise en avant des contenus passe peut-être plus par l'espace virtuel de la bibliothèque que par son espace physique.

2.2. La place des généralistes

L'auteur d'un précédent mémoire d'étude¹⁸ constatait la difficulté posée à des établissements organisant leurs collections autour des contenus par la classe 000 de la Dewey, et en particulier par les encyclopédies et dictionnaires. Les trois modes d'intégration de ces ouvrages qui étaient mis en évidence (répartition sur l'ensemble des départements, rassemblement dans un seul département, ou dans une salle de consultation) se retrouvent dans les médiathèques de dernière génération. A Montpellier, Reims, Marseille, La Rochelle et Toulouse, les usuels se trouvent dans le secteur thématique correspondant. Les médiathèques de Troyes, Limoges et Orléans disposent chacune d'une salle de consultation qui regroupe les encyclopédies et dictionnaires. A Poitiers, sans faire l'objet d'une salle dédiée, ils sont rassemblés dans une même zone, sur du mobilier spécifique.

Pour les périodiques, trois cas de figure existent aussi :

¹⁸ MAUGER, Isabelle. *La départementalisation, nouvelle présentation des collections ou nouveau modèle de bibliothèque ?* Mémoire d'étude DCB 10. Villeurbanne : ENSSIB, 2002, p. 22-23.

- une répartition thématique pour les publications spécialisées, et le rassemblement dans un espace spécifique des périodiques généralistes, souvent nommé « Salle d'actualité »¹⁹. Les médiathèques de Toulouse, La Rochelle, Montpellier, Reims et Marseille fonctionnent de cette manière.
- le rassemblement dans un espace dédié de tous les périodiques : c'est le cas pour les médiathèques d'Orléans et Poitiers.
- la répartition thématique de tous les périodiques : ainsi, la médiathèque de Troyes ne comporte pas d'espace de type salle d'actualité.

Le modèle dominant semble être la dissociation entre périodiques généralistes, faisant l'objet d'un espace dédié, et périodiques spécialisés, s'intégrant aux collections des pôles thématiques. Néanmoins, la vocation d'une salle d'actualité ne fait pas l'objet d'un consensus ; selon les cas elle propose, en plus de la presse, des usuels, de la documentation régionale... l'ambiguïté qui caractérise ce type d'espace met l'accent sur une difficulté majeure pour une organisation des collections basée sur les contenus, à savoir les documents qui précisément ne se prêtent pas à un tel découpage, et se retrouvent réunis dans les salles d'actualité, dont l'objet est finalement autant la présentation des documents généralistes que la mise à disposition d'une « actualité », qui elle est en réalité présente dans l'ensemble de la bibliothèque.

2.3. Les vidéos documentaires

Les vidéos documentaires posent un problème bien particulier aux bibliothécaires chargés d'organiser la répartition des collections dans l'espace. Leur place fait en effet débat, au moment de déterminer ce qui doit ressortir du classement adopté : l'œuvre cinématographique ou bien le sujet traité ? La première approche conduirait à préférer un regroupement des vidéos documentaires, classées par réalisateur, alors que la seconde appellerait un éclatement en fonction des thèmes traités : pour citer un cas très concret, la médiathèque de Poitiers, qui a opté pour l'éclatement des vidéos documentaires en fonction des thèmes traités, possède deux vidéos de Pierre Carles, classées respectivement en « Media, journalisme, édition » (*Pas vu, pas pris*) et en « Sociologie » (*La sociologie est un sport de*

¹⁹ Les intitulés peuvent cependant varier : ainsi, à Montpellier, cet espace s'appelle « Forum de l'actualité »

combat). L'approche par réalisateur au contraire conduirait à ce que les deux films se côtoient sur un même rayonnage.

Si l'éclatement des vidéos documentaires par contenus l'emporte nettement dans les établissements étudiés, on doit néanmoins évoquer le cas particulier de la Médiathèque Cathédrale de Reims, qui combine les deux approches en distinguant entre les vidéos documentaires dites d'auteurs, et les autres : les premières sont classées à côté des vidéos de fiction, alors que les autres sont interclassées avec les livres, par domaines. Autre exception, la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, où les vidéos documentaires font partie du même pôle que les vidéos de fiction, le pôle « Art ».

De quelle manière cette approche de la répartition des collections, orientée vers les contenus se décline-t-elle en termes d'aménagement des espaces publics ?

3. Caractéristiques des espaces

Les bâtiments de médiathèques programmés dans les années 1990 frappent, pour ce qui concerne les espaces de libre-accès, par la grande attention portée à la lisibilité, ainsi qu'aux conditions de consultation sur place.

3.1. Lisibilité et fluidité

Dans ces médiathèques de dernière génération, lisibilité des espaces et facilité de circulation d'un espace à l'autre ont été recherchés lors de la conception des bâtiments.

En pratique, cela se traduit en premier lieu par des « plateaux, libres de tout mur, à l'exception de ceux de quelques espaces spécifiques [...], des circulations verticales, des gaines techniques et bien sûr des façades »²⁰ : ainsi, à la médiathèque Cabanis de Toulouse, les trois niveaux d'espaces thématiques ne comportent chacun que deux salles, comprenant un ou plusieurs pôle(s) thématique(s). La médiathèque François Mitterrand de Poitiers constitue un cas moins représentatif avec un niveau très peu cloisonné (le niveau 2), et deux

²⁰ GERMAIN, Marc et LORIUS, Marion. Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale. Programmes, projets. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t.45, n°3. p.46.

niveaux marqués au contraire par une forte structuration de l'espace : Patrimoine et recherche, « Maison du Moyen-Age » (collections du pôle associé), et médiathèque des enfants au niveau 0 ; Vidéothèque-discothèque-bibliothèque des arts, salle d'actualité et salle à l'attention des mal-voyants au niveau 1.

La lisibilité passe aussi par la conception des circulations : à Toulouse, un vide central procure une vision globale de la Médiathèque quel que soit le niveau où l'on se trouve et l'escalier métallique en spirale, laisse apercevoir les pôles thématiques à travers les parois vitrées séparant ceux-ci du vide central. A la bibliothèque de l'Alcazar, le hall « [...] permet au regard de se porter sur les quatre niveaux de la bibliothèque, de voir les va-et-vient des visiteurs sur les passerelles qui l'enjambent, de deviner de part et d'autre des balcons les différents espaces [...] ». ²¹ Dans certains cas par le positionnement d'un espace dédié aux adolescents est tout aussi révélateur : ainsi, dans les médiathèques de Toulouse (espace « Intermezzo ») et Limoges, cet espace est conçu comme un intermédiaire, un moment du cheminement du lecteur.

Qu'apportent ces caractéristiques du point de vue de la mise en espace des connaissances ? Les bâtiments sont conçus pour rendre intelligible l'organisation d'ensemble, et dérober aussi peu que possible aux regards du public l'existence des différents espaces. Tout est fait pour que l'utilisateur se rende compte dès qu'il découvre la médiathèque de l'éventail des possibilités offertes par celle-ci. Il est appréhendé comme ayant des attentes potentiellement très diverses, de nature à solliciter tous les espaces et équipements. Autrement dit, le public est perçu, non comme une somme de segments, de sous-ensembles cloisonnés, mais comme un flux.

Un bémol cependant doit être formulé quant à la lisibilité. L'orientation de l'utilisateur à l'intérieur d'un espace thématique donné est d'autant plus aisée que la signalétique est présente et compréhensible : or il ressort à plusieurs reprises de

²¹ JACQUES, Jean-François. Les journées de l'ADBGV. Marseille, 14 et 15 Mars 2005. Synthèse. [en ligne]. [réf. Du 04/11/2005]. Disponible sur : http://www.adbgv.asso.fr/index.php?page=je_2005_marseille_jacques

l'enquête effectuée que l'esthétique semble avoir primé sur la visibilité de la signalétique au moment de la conception du bâtiment, et que celle-ci s'avère parfois trop discrète...

3.2. Mise en espace et consultation sur place

Du point de vue de la consultation sur place, il est évident que dans tous les cas, les espaces ont été pensés comme ayant vocation à permettre des usages multiples : lecture-détente (chauffeuses, fauteuils), lecture-travail (tables de travail), feuilletage rapide (tablettes en hauteur pour consultation debout), écoute de musique, apprentissage de langues, visionnement de films... Des espaces accueillant des collections aux supports, aux niveaux et aux contenus hétéroclites impliquent la possibilité de permettre des usages multiples sur une surface commune. Pour l'utilisateur, cela se traduit par des niveaux de confort, de luminosité et de calme différents selon le secteur où il se trouve au sein d'un espace donné ; les mobiliers sont adaptés aux usages prévus. A la médiathèque de Poitiers par exemple, le vaste plateau décloisonné du niveau 2 est organisé de manière centrifuge : plus on s'éloigne du centre, plus les places assises sont nombreuses et au calme. A la médiathèque de Toulouse, sur chacun des plateaux, les places de travail sont séparées des espaces de présentation des collections par des parois de verre. Cela permet aux personnes désirant travailler ou lire sur place d'être un peu isolées du va-et-vient des zones de rayonnages, et également de profiter de la lumière naturelle.

Il n'existe pas un schéma-type de la prise en compte des usages des espaces de libre-accès qui serait identique pour toutes les bibliothèques étudiées, mais simplement un souci commun de penser ces usages, qui se traduit par une mise en espace des possibilités de consultation. L'hypothèse sous-jacente pourrait être formulée ainsi : « des types de documents différents peuvent faire l'objet d'un usage similaire, et un type de document donné peut être utilisé de multiples manières ». Ce souci d'anticiper au mieux les usages révèle aussi une affirmation de la bibliothèque comme lieu où l'utilisateur passe du temps, à l'opposé d'un simple guichet de prêt de documents.

4. Quelle évolution pour la mise en espace des connaissances ?

Après ce tour d'horizon de la mise en espace de médiathèques récentes, une synthèse propose quelques lignes directrices quant à la conception du libre-accès qui en découle.

4.1. Les contenus comme clef d'accès

Dans des établissements organisant en majorité leurs collections et leurs espaces en pôles thématiques, les clefs d'accès à la connaissance mises en avant sont constituées par les contenus. Les intitulés des espaces, des ensembles documentaires, traduisent des pans de connaissances.

Dans une telle configuration, l'espace de libre accès est entendu comme celui de l'appropriation d'un domaine de ce savoir via des usages hétéroclites et évolutifs. La complémentarité des différents médias proposés dans la bibliothèque est mise en avant, et l'utilisateur invité à accéder aux contenus via toute la palette technologique disponible. Cela revient à postuler que les cadres thématiques tracés constituent un référentiel relativement stable et pertinent à long terme, à l'opposé d'une technologie mouvante et plus imprévisible.

4.2. Relier les domaines du savoir...

4.2.1. ... de manière physique

Les caractéristiques que nous avons relevées (cloisonnement limité, grande lisibilité, circulations soignées) témoignent d'une volonté de permettre l'établissement de liens entre domaines du savoir, en incitant l'utilisateur au cheminement.

Sur le plan symbolique, cela équivaut à temporiser, par l'effet visuel créé, le découpage opéré par les bibliothécaires. Sur le plan pratique, l'existence de nombreuses circulations, la lisibilité de l'agencement des espaces, invitent à passer d'un domaine à l'autre.

4.2.2. ... de manière virtuelle

D'autres formes de liens, de mise en relation des pôles thématiques s'ajoutent à ces liaisons architecturales : un simple point d'accès au catalogue informatique permet de générer des listes de documents relevant d'espaces thématiques différents. De la même manière, si l'établissement dispose d'un portail, des éléments de transversalité tels que bibliographies et autres sélections peuvent facilement y être présentés. Ainsi, espace physique et espace virtuel de la bibliothèque procèdent d'une logique commune.

4.3. « Représenter le savoir comme un ensemble évolutif »²² ?

L'idéal auquel aspirent ces médiathèques récentes ne serait-il pas finalement que la mise en espace des collections traduise le caractère évolutif du savoir ?

4.3.1. Ouverture sur de nouveaux médias

La cohabitation de supports divers au sein d'un même espace est un principe qui permet d'intégrer aisément les nouveaux supports susceptibles d'apparaître, ou du moins de ne pas tergiverser sur le lieu de la médiathèque le plus à même de les recevoir, puisque seuls leurs contenus seraient supposés présider à la localisation. Théoriquement, tout est donc mis en œuvre pour permettre l'ouverture sur de nouveaux médias, via une organisation qui facilite la présentation par la bibliothèque de toutes les formes de manifestation de la connaissance. Cependant, le traitement disparate des ressources électroniques d'un établissement à l'autre témoigne d'un certain malaise face à la disjonction entre support et contenu. La disparition de la contrainte de rangement de chaque document en un et un seul endroit semble finalement embarrasser les bibliothécaires.

4.3.2. Ouverture sur de nouveaux contenus

L'approche par contenus pourrait être vue comme un facteur limitant : comment faire place à de nouveaux champs de la connaissance ? Il faut alors que les ensembles thématiques constitués sont suffisamment vastes pour que de nouveaux domaines de connaissance puissent s'y rattacher. Si le cadre intellectuel devient, à un moment ou à un autre, inadapté, c'est alors la capacité de l'espace physique à

²² CARBONE, Bruno. De l'esprit des collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1995, t.40, n°3, p.31.

être modulé – en d’autres termes, l’évolutivité de l’aménagement intérieur du bâtiment -, qui permettra de retrouver une adéquation entre mise en espace et état des connaissances.

4.3.3. Quelle conception des collections ?

Refléter le caractère évolutif des connaissances dans les espaces d’une bibliothèque implique en outre un dynamisme intrinsèque aux collections. Yves Aubin distingue entre le fonds, qui est l’ensemble des documents détenus par l’établissement, et la collection, qui est la mise à disposition de celui-ci, le catalogue regroupant l’ensemble des références. L’espace public est alors un lieu réel de « présentation provisoire d’extraits du fonds, et n’est pas la définition et contrainte absolue de la collection ».²³ Dans le même ordre d’idée, Bruno Carbone (1995) insiste sur le fait que la collection est un ensemble non fini, donc dynamique. Les collections sont aussi appréhendables en tant que plusieurs ensembles à géométrie variable : il y a les collections présentées, celles conservées en magasin, celles accessibles depuis la médiathèque grâce aux bases de données... Les collections présentées et celles accessibles depuis la médiathèque entrent dans le cadre de la mise en espace du libre-accès, mais dans des perspectives différentes : pour les bases de données, l’impact sur la mise en espace se traduit en termes de nombre et de disposition de points d’accès. Le volume de connaissances contenu dans ces bases est sans rapport avec la mise en espace dont elles font l’objet. Il n’en va pas de même pour les collections physiquement présentes dans la médiathèque : si l’on part de l’hypothèse selon laquelle l’organisation spatiale du libre-accès se fait sur des surfaces données, non susceptibles de s’accroître, alors le volume des collections présentées est constant, et donc le corollaire de leur dynamisme (dynamisme entendu au sens restrictif de renouvellement) est une politique stricte de désherbage. Si mettre en espace revient, ainsi qu’on l’a établi précédemment, à répartir la surface disponible entre rayonnages, espaces et appareils de consultation, et circulations, alors accroître la surface attribuée à l’un de ces éléments revient à pénaliser les autres. Pour prendre un exemple, absorber un accroissement de collections présentées en libre-accès en resserrant les

²³ AUBIN, Yves. Les espaces documentaires : une nouvelle approche. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n°6, p.117-118.

rayonnages ou en remplaçant des places assises par des épis revient à diminuer le confort de consultation qui, on l'a vu, est pourtant un élément qui fait la spécificité de la bibliothèque.

Or du fait de leur caractère récent, les bibliothèques étudiées sont encore assez peu confrontées au problème de la saturation de leurs rayonnages. Ce problème sera néanmoins évoqué dans la partie qui suit.

Ces médiathèques de dernière génération constituent une tentative d'aborder la mise en espace de manière englobante, sans focalisation exclusive sur l'ordonnancement des collections. Elles ont dans leur aménagement de l'espace un certain nombre de traits communs. Rien ne permet de dire aujourd'hui, en raison du faible nombre d'années de fonctionnement que ces bibliothèques comptent, que ces traits communs constituent un modèle pérenne. On peut toutefois supposer une corrélation entre pérennité et capacité à s'adapter. C'est la raison pour laquelle nous voulons maintenant examiner la question de l'évolutivité de la mise en espace. L'examen d'un cas concret nous fournira quelques éléments pour tenter de jauger ce que peut être l'évolutivité d'une médiathèque.

Réviser la mise en espace : évolutivité et réalité de l'existant

Pour développer cette question de l'évolutivité, nous nous appuyerons sur un travail réalisé dans le cadre d'un stage de trois mois à la Médiathèque François Mitterrand de Poitiers. L'étude qui en a résulté sera largement utilisée dans cette partie. On tâchera de repérer à partir de cet exemple des éléments de portée plus générale, donnant un aperçu de ce que peut être l'évolutivité d'une médiathèque.

En quoi le cas de la BMVR de Poitiers est-il particulièrement intéressant ? Il s'agit tout d'abord d'une médiathèque qui totalise neuf années de fonctionnement, par conséquent au sein de laquelle la question de la réorganisation des espaces se pose au regard d'une certaine expérience, et à un volume de collections qui doit tendre vers la stabilisation ; par ailleurs, à la médiathèque centrale, le mode d'organisation en vigueur ne correspond ni à une départementalisation (contrairement à la plupart des autres BMVR), ni à une stricte séparation des supports, mais emprunte à l'une et à l'autre. La référence à ces deux modèles est de ce fait omniprésente dans la réflexion.

1. Pourquoi revoir la mise en espace ?

Quelles sont les motivations sous-jacentes à ce projet de révision de l'implantation des collections ? Cette question est un point de départ incontournable. D'une part, le bien-fondé d'une révision de l'implantation des collections soulève de légitimes interrogations, dans la mesure où il s'agit d'un bâtiment récent, ayant fait l'objet d'une programmation dans laquelle les besoins de la médiathèque, et en particulier la présence de documents autres qu'imprimés étaient pris en compte. D'autre part, les raisons invoquées serviront de référence tout au long de l'élaboration de propositions, et permettront d'en évaluer l'intérêt.

Une analyse de l'existant suivie d'un diagnostic permettent de formuler ces motivations.

1.1. L'existant

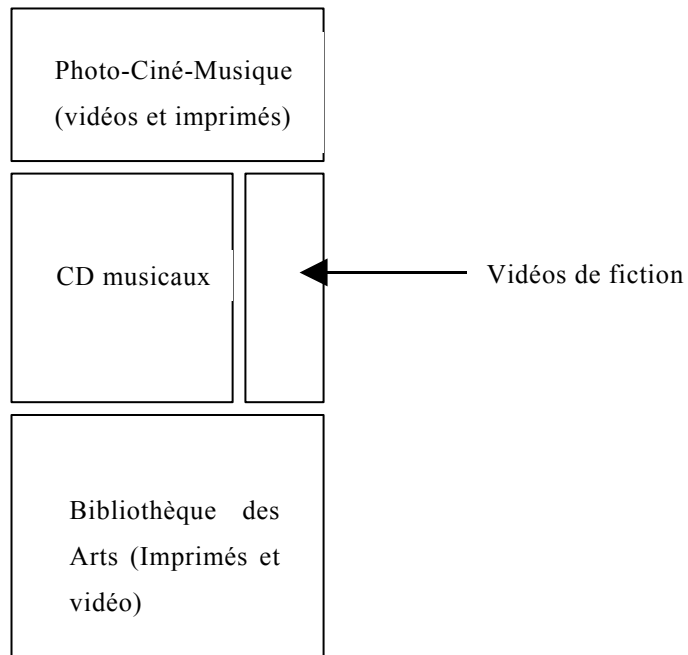
1.1.1. Les espaces et collections potentiellement concernés

Sont potentiellement concernées par le projet l'ensemble des collections de la Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers, à l'exception des périodiques, des fonds patrimoniaux et de la médiathèque des enfants. Du point de vue des espaces de libre-accès, c'est un étage entier, (le niveau 2) ainsi qu'une salle du niveau 1, dont l'organisation est remise en cause. L'artothèque, qui faisait également partie de la commande, constitue un volet particulier du projet.

Sans entrer dans les détails, voici les grands traits de l'organisation actuelle des collections concernées :

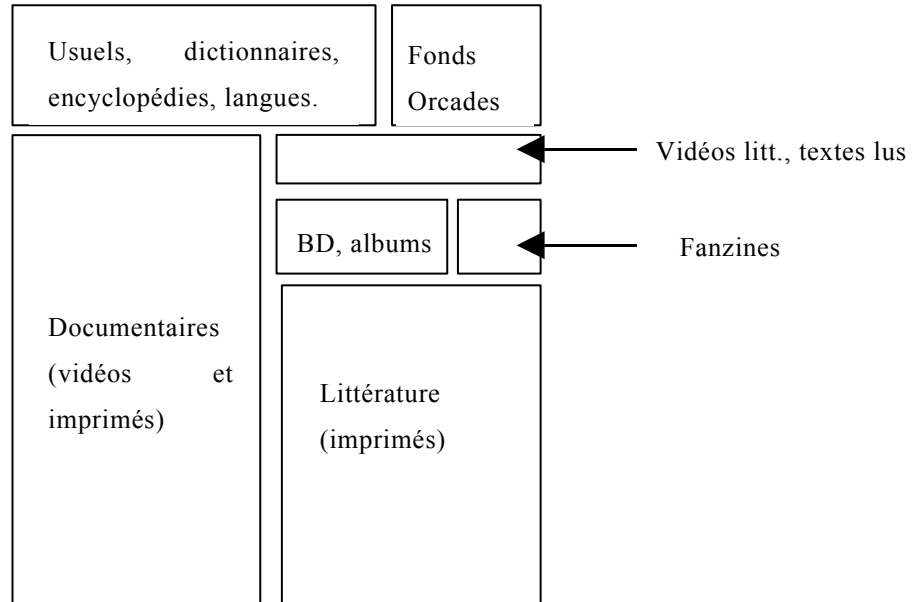
- Au niveau 0, juste après l'entrée secondaire de la médiathèque, l'artothèque comprend une banque de renseignements et de communication des œuvres, ainsi qu'une partie de celles-ci, simplement posées par terre, en appui sur le mur. Les collections de l'artothèque ne sont présentes à aucun autre endroit des espaces publics.
- Au niveau 1 (cf. schéma ci-après), la salle « Bibliothèque des Arts. Discothèque. Vidéothèque de fiction » comprend les collections de CD audio, dans des bacs ; les collections vidéo de fiction, sur des étagères classiques ; les imprimés et vidéos « Beaux-Arts », sur des rayonnages occupant un quart de la surface ; les imprimés et vidéos relatifs au cinéma, à la musique et à la photographie, dans un carré, un peu en retrait.

Schéma de la salle audio-vidéo du niveau 1 :



- Au niveau 2 (cf. schéma ci-après), un vaste plateau, trois parties sont identifiables : d'un côté, la zone « Littérature », comprenant les imprimés tous genres littéraires confondus, ainsi que les études sur un auteur ou sur un courant littéraire, les textes lus et les vidéos sur un auteur ou un courant littéraire ; de l'autre, la zone « Documentaires », comprenant imprimés et vidéos documentaires (à l'exception des documentaires de la classe 700, voir paragraphe précédent) répartis par classes Dewey ; une bande joignant ces deux zones accueille quant à elle les usuels, encyclopédies, dictionnaires et méthodes de langues, ainsi que le fonds Orcades, fonds documentaire déposé par l'association du même nom, et relatif aux pays en voie de développement.

Schéma du niveau 2



1.1.2. Les équipes impliquées

Etant donnée l'ampleur du projet, l'ensemble du personnel d'encadrement est concerné, et plus particulièrement les deux bibliothécaires responsables des départements Imprimés et Image et Son.

Les collections concernées par ce projet sont gérées par deux départements distincts : le département Image et Son, pour les supports audio et vidéo ; le département des Imprimés, et plus particulièrement la section adultes, pour les livres. La mise en œuvre et les conséquences des modifications décidées impliqueront ces deux équipes, qui sont donc logiquement associées à l'élaboration des scénarios.

Enfin, certaines conséquences des modifications effectuées seront répercutées sur l'équipe de la coordination informatique, qui contrôle le catalogue. Celle-ci devra donc être consultée au moment du choix final de la solution retenue.

1.2. Les attentes exprimées

1.2.1. Internes

Les attentes exprimées par le personnel de l'établissement constituent le socle des objectifs de la révision. A la BMVR de Poitiers, celles-ci ont d'abord été formulées en termes de manque d'espace et de manque de visibilité : il faudrait remédier par le déplacement de certains pans de collections à des problèmes de saturation de certains rayonnages, et par la même occasion rendre plus visible certaines catégories de documents.

Une analyse plus approfondie a permis, au moyen d'entretiens avec plusieurs membres du personnel concernés par une éventuelle réimplantation, de dresser un état des lieux des problèmes posés par la configuration actuelle. La synthèse des entretiens fait ressortir trois axes de critique :

- Le manque d'espace est un thème qui revient dans tous les entretiens, formulé en tant que problème actuel par le personnel de l'un des départements concernés, ou bien crainte par l'autre département.
- La dissociation partielle entre traitement intellectuel (acquisitions, catalogage) et service public (rangement, renseignement du public) pour certaines parties des collections pose problème : une partie du personnel regrette de ne pas « voir vivre » le fonds dont elle effectue les acquisitions et le catalogage, alors que, de manière symétrique, une autre partie du personnel met en avant sa moindre compétence à assurer le renseignement du public pour les documents dont elle n'effectue pas le traitement intellectuel. L'organisation du travail interne interfère ici visiblement avec la mise en espace des collections.
- Le manque de visibilité d'une partie des collections est en troisième lieu unanimement mis en avant : la présentation des vidéos documentaires du niveau 2, classées par catégories Dewey sur les mêmes rayonnages que les ouvrages mais sur des tablettes distinctes qui les en isolent, est ainsi déplorée. Dans le même ordre d'idée, la signalétique est d'une manière générale jugée insuffisante.

S'il s'est avéré relativement simple de produire une synthèse des critiques de l'implantation actuelle, en revanche les changements attendus divergeaient nettement selon que l'on adoptait le point de vue d'un département ou de l'autre.

Le besoin s'est fait sentir de prendre du recul par rapport aux attentes exprimées et de chercher à comprendre les motifs de mécontentement par rapport à l'organisation actuelle. Un entretien avec un bibliothécaire appartenant aujourd'hui à un autre établissement, mais ayant pris part de manière significative à l'organisation des collections lors de l'installation dans le bâtiment, a apporté un éclairage historique intéressant. Certains choix, et la manière dont ceux-ci sont perçus par les équipes, sont alors apparus plus compréhensibles. Plus précisément, il était intéressant d'apprendre que la « bibliothèque des arts » (collection d'ouvrages et vidéos traitant des arts) devait à l'origine, c'est-à-dire avant l'installation réelle, être implantée au niveau 2 ; c'est par défaut, lorsqu'il a été constaté que la place manquait, qu'elle s'est retrouvée au niveau 1, « sur le territoire » de la vidéothèque et de la discothèque. A l'époque, le fonds audiovisuel encore balbutiant ne remplissait pas l'espace qui lui était dévolu, ce qui a conduit à profiter des mètres carrés vacants pour installer cette bibliothèque des arts. Or neuf années plus tard, le fonds audiovisuel s'est développé et la place vient à manquer pour ranger les CD. La contestation de la légitimité de la bibliothèque des arts à occuper cet espace s'explique par l'histoire de son installation.

Ainsi, la volonté de réviser l'organisation des collections, formulée dans un premier temps en termes de palliatif à un manque de place, est soutenue par un questionnement sur la raison d'être de certains pans de collections dans certains espaces, et amène finalement à repenser les choses en termes de cohérence intellectuelle.

1.2.2. Externes

Y a-t-il un sens à distinguer des attentes « internes », exprimées par le personnel, d'attentes « externes » qui émaneraient du public ? Les bibliothécaires mettent en avant, lorsqu'ils expriment des critiques et des suggestions vis-à-vis de l'organisation des collections, l'intérêt du public et de la collectivité. Il est

pourtant difficile de confondre totalement les attentes des bibliothécaires et les attentes du public, à plus forte raison alors qu'aucune enquête n'a jamais été menée auprès de celui-ci pour évaluer sa perception de l'offre.

1.2.2.1. Quelle place donner au point de vue du public ?

Nous avons émis en première partie quelques réserves sur la possibilité de prendre en compte les attentes exprimées par le public de la bibliothèque. Néanmoins, les résultats d'une enquête sont susceptibles de fournir des éléments d'aide à la décision. C'est en ce sens qu'une enquête auprès du public de la médiathèque a été conçue et utilisée à la Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers. En aucun cas, elle ne peut suffire à effectuer les choix, pour les raisons que nous avons déjà développées en première partie. D'ailleurs, les réponses obtenues reflétaient dans l'ensemble une grande satisfaction de la part du public de la médiathèque. Pris au pied de la lettre, les résultats incitent plutôt à ne rien modifier. En revanche, les critiques sont une source d'information utile, tout comme les taux de non-réponse à certaines questions.

1.2.2.2. Apports de l'enquête

L'enquête effectuée (200 personnes interrogées, sur une durée de deux semaines et sur tous les créneaux horaires d'ouverture au public) a fourni quelques indications sur la manière dont un tel projet devrait être conduit.

- L'importance de l'information, de l'explication, est ressortie de manière flagrante : interrogées sur la manière dont les documents sont classés, les personnes ayant des critiques à émettre se sont prononcées beaucoup plus en termes de formation à l'utilisation du catalogue, explication du classement, matérialisation des rubriques sur les rayons, que sur la cohérence intellectuelle du classement. Pour ces lecteurs, l'essentiel n'est pas tant la nature du plan de classement que sa clarté, sa lisibilité. Ces résultats convergent avec les conclusions des travaux d'Eliseo Veron.
- L'enquête menée auprès du public a également permis de mettre en avant le fait que la médiathèque est appréciée par une majorité d'interrogés, inscrits ou non, en tant que lieu où l'on peut passer du temps (de loisir, d'étude). Nous en avons déduit qu'il convient de privilégier avant tout la qualité de

l'environnement dans les espaces publics, et donc d'éviter toute modification conduisant à réduire le nombre de places assises.

- Dans la même logique, la préférence exprimée par les interrogés pour une recherche directement sur rayonnages (ce mode de recherche arrive en tête, devant la recherche sur catalogue informatique), invite à ne pas réduire les surfaces de circulation entre les travées.
- Quoique de portée moins générale, un autre résultat a fourni une information intéressante : le très fort taux de non-réponse concernant l'utilisation du fonds Orcades, qui témoigne probablement d'une méconnaissance de ce fonds par le public, alors qu'il est implanté dans une partie très fréquentée. Nous avons interprété ce résultat comme une incitation à déplacer le fonds Orcades, et à faire bénéficier d'autres collections de l'espace en question.

Si les résultats de cette enquête ne constituent pas les fondations de la réflexion sur une révision de la mise en espace des collections - au sens où ils ne sont pas apparus dans le diagnostic, mais seulement en tant qu'accompagnement des propositions de deux solutions possibles - ils ont permis de mettre l'accent sur quelques points essentiels, à plus forte raison alors qu'il est tentant, dans un contexte de manque de place, d'ajouter des travées en resserrant les rayonnages existants et en retirant quelques tables de travail. Il est ainsi rappelé que la mise en espace du libre-accès ne se limite pas à l'établissement d'un plan de classement...

1.3. Autres outils d'élaboration du diagnostic

Si les attentes exprimées constituent la base de la réflexion, des éléments complémentaires ont été collectés pour constituer une vue la plus complète possible de la situation actuelle.

1.3.1. Statistiques

Il n'a pas été possible dans le cas présent d'obtenir des statistiques par tranche de cote. Des statistiques de prêt, en particulier pour les vidéos documentaires adultes, auraient pourtant pu fournir des informations intéressantes, dans la mesure où elles auraient pu être comparées à celles des vidéos documentaires jeunesse,

interclassées avec les livres, afin d'évaluer l'impact de ce type de classement sur les prêts. Dans tous les cas, les statistiques n'indiquent jamais explicitement une direction à suivre : ainsi, des statistiques de prêt faibles pour un pan de collection peuvent selon la politique de l'établissement, ou bien motiver une meilleure valorisation de celui-ci, ou bien au contraire sa relégation en magasin.

L'absence de chiffrage des collections par tranche de cote a rendu nécessaire un comptage manuel (nombre de tablettes par pan de collection).

1.3.2. Cartographie des collections

Les plans à l'échelle des espaces concernés par le projet sont un élément incontournable pour réfléchir à l'implantation des collections. Un relevé effectué directement sur le terrain a permis d'établir une cartographie de l'implantation existante : travées, postes de consultation, places assises... portées sur le plan permettent d'appréhender d'un seul coup d'œil l'organisation d'ensemble. Les sous-ensembles de collections identifiés correspondent aux catégories élaborées par la coordination informatique et utilisées par le SIGB. (ainsi, à la Bibliothèque des Arts du niveau 1 correspond la catégorie « 1 ART »).

1.4. Contenu du diagnostic

A partir des informations collectées, les attentes suscitées par le projet sont explicitées dans un document de diagnostic. C'est en particulier le moment où ce qui relève d'une révision de l'implantation des collections au sens strict est distingué de ce qui doit faire l'objet de projets distincts.

Pour chacun des problèmes repérés à l'issue de la synthèse des attentes, le diagnostic propose une analyse du problème : état, raisons, et pistes de réponses possibles. Les points mis en avant dans le cas présent sont :

- Equipes et localisation des documents : le découplage entre traitement intellectuel des documents et la fonction de renseignement au public.
- Déficit de visibilité de certaines parties du fonds : il s'agit des vidéos documentaires autres que celles du niveau 1 (c'est-à-dire toutes les vidéos

documentaires à l'exception de celles de la classe 700), et du sous-ensemble (tous supports) « Photographie Cinéma Musique ».

- Pénurie d'espace : celle-ci est particulièrement constatée au niveau 1, pour les CD. La saturation des bacs oblige à stocker une partie des CD derrière la banque de renseignements.

Chaque problème relevé est situé par rapport à la commande d'une étude sur les possibilités de réviser l'implantation des collections : ainsi, pour le problème de pénurie d'espace, il est établi que le traitement de celui-ci relève d'un projet distinct, à savoir la mise en place d'une politique de gestion de l'accroissement des collections ; dans le cadre d'une étude sur la révision de l'implantation des collections, la gestion de l'accroissement est prise en compte en tant qu'impact des différentes options proposées, mais sa définition (critères, fréquence, procédures) relève d'une étude distincte.

Pour des raisons différentes, l'artothèque est également apparue comme relevant d'un projet à part entière : si le déficit de visibilité dont elle souffre peut justifier un déplacement, ce dernier appellerait un développement des acquisitions et une valorisation de la collection d'estampes qui n'est pas à l'ordre du jour pour le moment. De plus, certaines spécificités lui confèrent une autonomie : le traitement physique des estampes (c'est-à-dire leur encadrement), leur valorisation (qui passe par des structures permettant un accrochage) et leurs conditions de communication (qui nécessite un guichet dédié). L'artothèque apparaît donc comme un sous-ensemble totalement indépendant du reste des collections.

Une fois les motivations du projet posées et explicitées, le diagnostic décrit l'organisation de l'étude, c'est-à-dire ce qui sera pris en compte et dans quelle mesure.

Il ressort du diagnostic effectué que la mise en espace des collections à la Médiathèque de Poitiers est au carrefour des deux logiques d'organisation des collections : celle axée sur les supports, et celle mettant en avant les contenus. Empruntant des éléments à l'une et à l'autre, la mise en espace à l'œuvre dans la médiathèque a de quoi dérouter à première vue : entre autres éléments qui ne contribuent pas à sa clarté, une « Vidéotheque » signalée au niveau 1, mais la

moitié du fonds vidéo discrètement rangé au niveau 2, une collection « Photo-Cinéma-Musique » cachée derrière la banque de renseignement de la vidéothèque-discothèque (une cloison occupant les 2/3 de la largeur de la salle sépare ce fonds du reste, sans qu'aucun panneau ne signale sa présence), des intitulés d'espaces ambigus ou encore une signalétique minimaliste. Sa révision entraînera très probablement une accentuation de l'une ou l'autre logique.

2. Quelles solutions proposer ?

La construction de scénarios pour la révision de l'implantation des collections constitue la suite logique de la validation du diagnostic.

2.1. Méthode

2.1.1. Deux temps

Dans le cas de la médiathèque François Mitterrand de Poitiers, la construction des scénarios s'est déroulée en deux temps : des esquisses de scénarios ont d'abord été soumises à l'avis des équipes concernées, lors de réunions au cours desquelles chacun était invité à s'exprimer ; le résultat de ces discussions a conduit à choisir deux scénarios et à en développer dans un deuxième temps les principes et l'évaluation de la faisabilité.

2.1.2. Imagination et faisabilité

L'amorce de l'élaboration de scénarios est une phase délicate, dans la mesure où il convient de ne pas s'autocensurer, ni se limiter aux propositions avancées par les personnes interrogées, mais au contraire d'envisager une gamme de possibilités la plus large possible... tout en restant dans les limites d'un certain réalisme au moment de présenter les esquisses de scénario au personnel.

Au moment d'imaginer, deux choses s'avèrent précieuses pour guider la réflexion : l'arrière-plan théorique (tel que présenté dans la première partie), grâce auquel la configuration actuelle prend un sens au regard des enjeux de la mise en espace du libre-accès, et des débats en vigueur dans la profession ; la connaissance de la

pratique d'établissements similaires, quant à elle, apporte parfois de nouvelles idées.

Dans le même temps, une liste d'éléments d'évaluation de la faisabilité est élaborée, qui permet de tester dans les grandes lignes le réalisme des solutions imaginées : le métrage des collections par sous-ensembles, l'encombrement des éléments de mobilier, les normes de sécurité (issues de secours) ont ainsi été récapitulés, procurant une idée du degré de faisabilité des propositions formulées.

2.2. Les scénarios proposés

Les cinq esquisses de scénarios résultant de cette démarche ont été présentées et débattues en réunion avec les équipes des départements Imprimés et Image & son. Ces esquisses peuvent être réparties en deux groupes : trois d'entre elles entraînent une accentuation du caractère thématique de la mise en espace des collections, tandis que les deux autres renforcent au contraire l'importance du support pour la détermination de la place de chaque document.

2.2.1. Accentuation de la logique thématique

Trois des esquisses de scénarios proposent des configurations dans lesquelles l'approche par contenus prévaut.

- Esquisse n°1 : il s'agit du scénario le plus modéré de cette catégorie, dans la mesure où il est proposé de ne modifier que l'implantation de pans de collections : via le déplacement de la « bibliothèque des arts », une identité plus affirmée serait procurée au niveau 1, qui deviendrait un espace thématique « Cinéma et Musique ». La cohabitation des supports déjà à l'œuvre serait conservée, et prolongée jusqu'à l'interclassement des vidéos documentaires avec les ouvrages, afin de remédier au déficit de visibilité de ces vidéos.
- Esquisse n°2 : ce scénario intermédiaire reprend les principes du premier concernant les collections, en l'accompagnant d'une modification importante : l'organisation du service public, qui veillerait désormais à ce que les équipes audio-vidéo et imprimés se mêlent, pour que le service public du niveau 2 soit assuré à la fois par une personne des imprimés et

une personne de l'audio-vidéo. En plus de gagner en visibilité via l'interclassement, les vidéos documentaires seraient ainsi plus systématiquement mises en avant lors de réponses à des demandes de lecteurs.

- Esquisse n°3 : ce scénario contrasté propose la constitution de pôles thématiques affirmés, tant au niveau de l'organisation des espaces que de celle des équipes. Il impliquerait une refonte de l'organigramme, afin que les équipes soient constituées autour des contenus et non plus des supports.

Même à ce stade d'esquisse, le risque d'achopper sur des questions de faisabilité matérielle est sensible pour ce groupe de scénarios : la réalité du bâtiment, et l'étendue des réformes engendrées (surtout pour les n°2 et 3) ne sont pas des obstacles négligeables.

2.2.2. Retour à une séparation par supports

Deux autres esquisses de scénarios tendent au contraire à réorganiser les espaces en fonction des supports présents dans la médiathèque.

- Esquisse n°4 : ce scénario propose d'effectuer une séparation radicale, en allouant l'intégralité du niveau 2 aux seuls imprimés, et en restituant au niveau 1 sa vocation initiale de discothèque-vidéothèque. Les vidéos documentaires actuellement au niveau 2 (c'est-à-dire l'ensemble des vidéos documentaires, à l'exception de la classe 700) seraient alors rassemblées au niveau 1, dans le même espace que les vidéos de fiction et les CD.
- Esquisse n°5 : ce scénario est une version atténuée du précédent. Si les vidéos et les CD sont regroupés au niveau 1, et les imprimés au niveau 2, des exceptions sont constituées à la marge pour une meilleure cohérence intellectuelle. Ainsi, le niveau 1 garde les imprimés ayant trait à la musique et au cinéma, tandis que le niveau 2 garde les CD et vidéos ayant trait à la littérature (textes lus, vidéos sur un auteur ou un courant littéraire). Dans ce cas de figure, même si la séparation des supports est à l'œuvre, la salle audio-vidéo du niveau 1 prend finalement la forme d'un espace thématique « Cinéma & Musique ».

Si le contraste est fort avec l'organisation des collections qui semble prévaloir dans les autres BMVR (cf. partie 2), ce groupe de scénarios comporte en revanche un atout considérable : d'un point de vue matériel, les deux solutions sont très simples à mettre en œuvre. Le bâtiment autant que l'organigramme s'y prêtent, et le service public est simplifié.

2.3. Les scénarios retenus

2.3.1. Le choix

Lors de débats menés avec les équipes audio-vidéo et imprimés, où avantages, inconvénients, et sentiment général ont été exprimés pour chaque cas de figure, ces esquisses ont été évaluées. Elles ont ensuite été transmises à la direction, accompagnées de la synthèse des discussions. La décision a finalement été prise de conserver les deux scénarios les plus modérés, et de les développer. Les scénarios n° 2 et 3 ont été écartés, car jugés trop complexes à mettre en œuvre. Cette complexité réside dans la contrainte d'une organisation du service publique qui mêle deux départements pour le n°2, et la difficulté à réformer radicalement l'organigramme pour le n°3. Une répercussion du projet de révision de l'implantation des collections sur l'organisation du travail des équipes de la médiathèque est jugée trop contraignante. Le rejet du scénario n°4 se justifie quant à lui par la totale absence d'adhésion manifestée par les équipes à son encontre.

Les scénarios potentiels retenus (n°1 et 5) divergent sur deux points :

- la place des vidéos documentaires tout d'abord. Dans le n°1, elles sont réparties par classes Dewey, sur les mêmes rayonnages que les imprimés. Ce regroupement des supports a pour conséquence une mise en avant du sujet traité. Dans le n°5, elles sont au contraire regroupées, et séparées des imprimés traitant des mêmes thèmes. Une variante propose même de les interclasser avec les vidéos de fiction, et donc de les classer au réalisateur.
- l'autre point principal de divergence est le sort de la Bibliothèque des Arts : dans un cas (n°1), bien que déplacée elle conserve son intégrité. Là encore, les contenus priment. Dans l'autre cas, elle est au contraire scindée entre vidéos, qui restent au niveau 1, et imprimés, qui s'implantent au niveau 2.

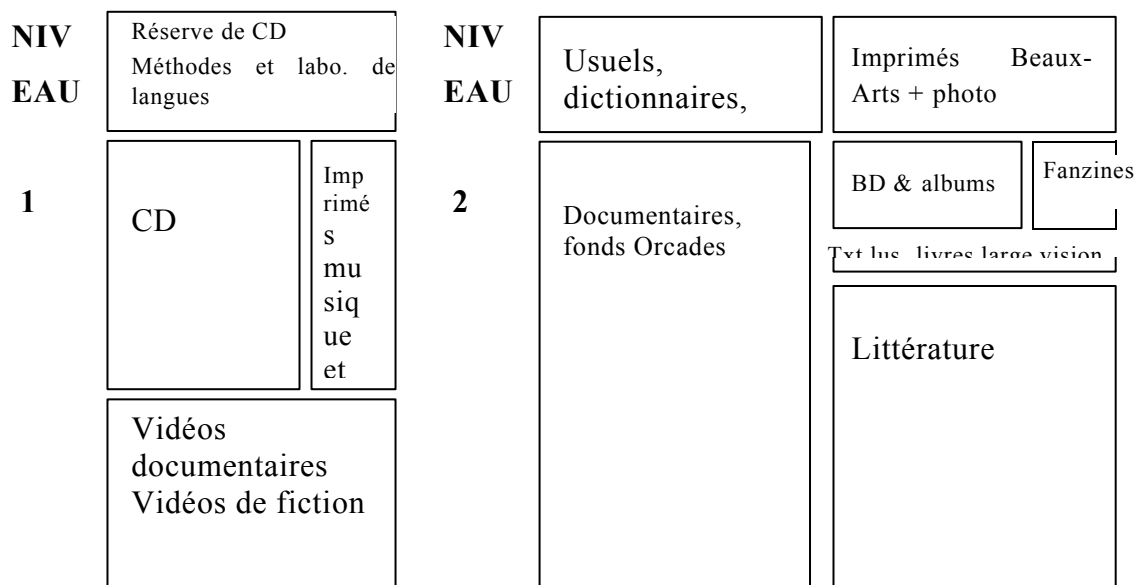
Ainsi, c'est la place des non-livres, et celle du cinéma documentaire (appréhendé dans un cas comme genre à part entière, justifiant une mise en avant de sa spécificité, et dans l'autre au contraire comme déclinaison parmi d'autres d'un thème ou d'une idée) qui constitue la ligne de partage des scénarios retenus.

2.3.2. Développement

Pour chacun des deux scénarios retenus, une étude approfondie a été menée, qui en détaille les principes, les conséquences et les modalités de mise en œuvre. Nous ne présentons ici que la réorganisation des collections proposée dans chaque scénario.

2.3.2.1. Réorganisation des espaces dans le premier scénario

Schéma de la nouvelle implantation des collections proposée



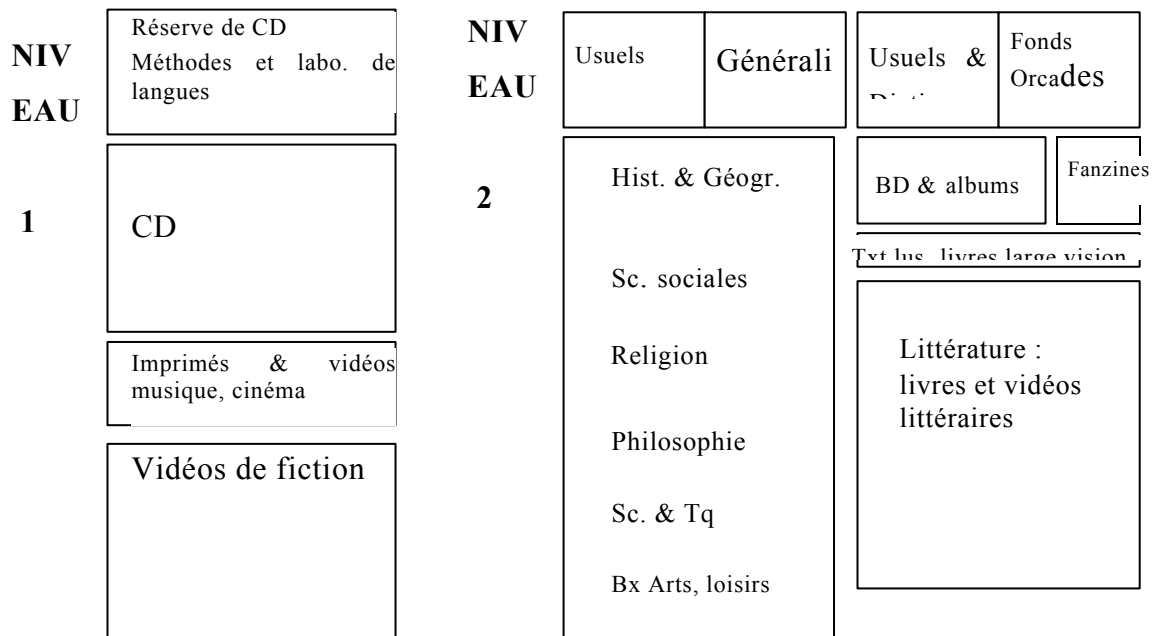
Ce scénario prévoit le regroupement de toutes les vidéos au niveau 1. L'identité « Musique & Cinéma » de cet espace est d'autant plus renforcée que les autres types de documents (essentiellement des imprimés) ayant trait à ces thèmes s'y trouvent aussi. La transformation d'une partie de l'espace en réserve de CD se justifie par son manque de visibilité, qui pénaliserait des collections placées en

libre-accès, comme c'est actuellement le cas. Cette réaffectation est aussi un moyen de pallier la saturation actuelle des bacs à CD, en introduisant des habitudes de désherbage sans pour autant qu'il soit nécessaire de stocker les CD placés en prêt indirect en magasins.

Les collections transférées au niveau 2, c'est-à-dire les imprimés relatifs aux Beaux-Arts et à la Photographie, représentent un volume permettant leur installation près des bandes dessinées. D'une part, le rapprochement est intellectuellement cohérent, les bandes dessinées représentant aussi une forme d'art graphique ; d'autre part, cette localisation présente l'avantage de disposer de tables de travail à immédiate proximité, qui seront probablement appréciées des lecteurs, étant données les imposantes dimensions (et le poids) de nombre d'ouvrages d'art.

2.3.2.2. Réorganisation des espaces dans le second scénario

Schéma de la nouvelle implantation des collections proposée



La réorganisation proposée pour le niveau 1 présente l'avantage de « repousser » au fond de l'espace les rayonnages les plus hauts, permettant ainsi une meilleure diffusion de la lumière naturelle, et palliant le caractère quelque peu confiné de cet

espace en éloignant ces mêmes rayonnages de l'entrée. (ce qui n'était pas possible dans le précédent scénario).

La configuration du bâtiment ne permet pas cette fois un rapprochement de la collection Beaux-Arts avec les bandes dessinées. Il est donc proposé d'implanter les Beaux-Arts près d'un emplacement potentiel de l'artothèque (voir paragraphe suivant), en vue d'une symbiose entre ces deux collections.

2.3.3. Le cas particulier de l'artothèque

Comme nous l'avons expliqué précédemment, une valorisation de l'artothèque nécessiterait un projet à part entière et ne peut être réalisée par une simple révision de son implantation dans la médiathèque. C'est la raison pour laquelle l'étude présente de manière séparée les propositions relatives à l'implantation de l'artothèque, qui peuvent être mises en œuvre indépendamment du déplacement du reste des collections, par exemple lorsque la place de l'artothèque dans l'établissement aura été redéfinie.

Concernant l'implantation physique de l'artothèque, deux cas de figures sont possibles : un regroupement dans un seul espace de l'ensemble des tâches de valorisation, communication et équipement. L'ancien laboratoire de langues, situé au niveau 2 et aujourd'hui fermé au public, dispose d'une surface suffisante pour accueillir ces trois fonctions. L'autre possibilité consiste à ne regrouper que les fonctions d'équipement et de valorisation dans un espace dédié, la valorisation des œuvres se faisant via un accrochage d'une sélection d'estampes dans l'ensemble des espaces de la médiathèque.

Le développement des scénarios implique une étude plus détaillée de leur faisabilité. Nous proposons à présent de lire celle-ci comme un recueil d'indicateurs du degré d'évolutivité de la mise en espace.

3. Qu'est-ce qui conditionne l'introduction de modifications ?

A partir d'une évaluation de la faisabilité, il est possible de mettre en évidence le niveau de difficulté pour chaque solution proposée. Celle réalisée dans le cadre du projet de la Médiathèque de Poitiers nous fournit des indices quant à ce qui, dans un établissement donné, facilite ou au contraire bride l'introduction de modifications dans la mise en espace.

3.1. Eléments matériels

Certaines caractéristiques matérielles conditionnent la propension au changement dans la mise en espace. Nous en avons identifié trois types : le bâtiment, le mobilier et la signalétique.

3.1.1. Le bâtiment

Quelles caractéristiques d'un bâtiment de bibliothèque peuvent-elles influencer sur la révision de la mise en espace des collections ? La structuration des espaces publics par des cloisons fixes se répercute sur la souplesse d'affectation de ceux-ci. Plus les espaces sont découpés en salles (au sens de pièces délimitées par quatre murs inamovibles), et plus la remise en cause de l'organisation des collections sera contrainte. Ainsi à Poitiers, le fait que la « Discothèque Vidéotheque Bibliothèque des arts » occupe une partie bien délimitée du niveau 1, constitue une contrainte forte. Au sein de cette salle, la présence d'une cloison fixe partielle renforce l'influence du découpage du bâtiment sur une révision de sa mise en espace. On cherche en effet à constituer des ensembles de collections cohérents pour chaque surface délimitée. Plus ces surfaces délimitées sont nombreuses, et plus il faudra constituer de sous-ensembles de collections, dont l'encombrement est égal à un nombre de mètres carrés imposé par le bâtiment. Une autre conséquence des espaces fermés, est de rendre nécessaire la présence d'un poste de renseignements dont la permanence est assurée, tant pour des raisons de commodité pour le public que pour la sécurité des collections qui y sont installées.

D'autres traits du bâtiment peuvent contraindre l'espace : à Poitiers, la présence de deux rangées de piliers, sur toute la longueur de la « Discothèque-Vidéotheque-Bibliothèque des arts », pose des limites aux possibilités de disposition des rayonnages. Au niveau 2, le respect des œuvres d'art accrochées ou peintes sur les murs crée aussi des zones d'où les rayonnages sont bannis.

Enfin, bien que le problème ne se soit pas présenté à Poitiers, signalons que l'organisation des réseaux (alimentation électrique, informatique), peut aussi influencer sur une révision de la mise en espace, si celle-ci implique le déplacement de postes informatiques. A Toulouse, les espaces publics de la Médiathèque Cabanis sont équipés de caniveaux techniques qui réduisent sensiblement la contrainte liée aux branchements. Au contraire, à la médiathèque d'Orléans, si une ventilation des postes multimédia (actuellement regroupés dans une seule salle) sur l'ensemble des espaces publics est souhaitée, elle est rendue difficile pour des questions de connexion.

Ces quelques exemples illustrent la manière dont les choix arrêtés au moment de la conception du bâtiment ont des répercussions sur l'évolutivité de la mise en espace des collections.

3.1.2. Le mobilier

Si certains traits du bâtiment rendent plus ou moins aisée une refonte de l'affectation des différents espaces publics, c'est aussi le cas du choix du mobilier. A Poitiers, certains points de consultation sont fixes : c'est le cas des postes de visionnement de vidéos au niveau 1, installés sur des tablettes imbriquées dans des alcôves colorées spécialement prévues à cet effet. De la même manière, les platines permettant d'écouter des CD sont encastrées dans la banque de renseignements, elle-même fixe. Enfin, toujours dans cet espace, on relève la présence de présentoirs fixes, insérés dans un des murs, actuellement utilisés pour mettre en avant les nouveautés parmi les documentaires musique et cinéma. En revanche, au niveau 2, les postes de consultation de vidéos sont tous amovibles, de même que les bornes d'utilisation des méthodes de langues.

En plus d'être cloisonné, l'espace « Discothèque Vidéotheque Bibliothèque des arts » se distingue donc par la présence d'éléments fonctionnels inamovibles. Si cela lui confère une identité affirmée, celle d'un lieu dédié à l'image et au son, en contrepartie, sa vocation s'en trouve déterminée une fois pour toutes. Le vaste plateau du niveau 2 se prête plus volontiers à des remaniements importants, dans la mesure où les éléments fonctionnels sont tous mobiles. Une situation similaire est observée à la BMVR d'Orléans : il est envisagé d'y modifier la mise en espace en déplaçant le secteur Musique et Images, mais les postes de consultation, fixes, rendent l'opération complexe. Avec des salles spécialement conçues en fonction de leur destination, toute révision de l'organisation de l'espace se heurte à des difficultés de mise en œuvre.

3.1.3. La signalétique

La signalétique utilisée à la Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers se prête assez mal à des remaniements de la distribution des espaces et des collections. Le contenu des rayonnages étant indiqué par des libellés imprimés sur le mobilier, l'apport esthétique de ce procédé a pour contrepartie une faible capacité de réactivité face à des changements dans les contenus présentés sur les étagères.

En comparaison, la signalétique utilisée à la Médiathèque Cabanis de Toulouse Toulouse se révèle bien plus souple : il s'agit d'un système de plaques de plexiglas magnétiques, dans lesquelles est insérée une feuille décrivant les domaines couverts par les documents du rayonnage. Si ceux-ci changent, il suffit d'imprimer une nouvelle feuille et de l'insérer à la place de l'ancienne. La souplesse de la signalétique n'est pas un point de détail dans la révision de la mise en espace de collections, puisqu'il n'est pas neutre du point de vue des coûts financiers de pouvoir la faire refaire en interne, ou bien au contraire de devoir passer par un prestataire extérieur.

3.2. L'organisation humaine

3.2.1. Organigramme et service public

Quel lien peut-il y avoir entre l'organisation des ressources humaines et modification de la mise en espace des collections ? Dans le cadre du projet de la

Médiathèque de Poitiers, la manière dont les équipes sont composées a eu des conséquences sur les possibilités de réorganiser la distribution des espaces. Les équipes, rappelons-le, sont constituées autour de types de documents. Ainsi, l'unité Imprimés / imprimés adultes est chargée de l'acquisition, du catalogage, et de l'indexation des ouvrages. Concernant le service public, ce personnel est affecté au niveau 2, c'est-à-dire un espace comprenant une majorité d'imprimés, mais aussi des vidéos et quelques CD ROM. Le schéma est symétrique pour l'équipe Image et Son, qui renseigne le public dans la « Discothèque-Vidéotheque-Bibliothèque des arts » du niveau 1. Par conséquent, si l'organigramme n'est censé s'appliquer qu'au travail interne, la configuration des espaces fait qu'une équipe donnée est grosso modo affectée au service public des collections pour lesquelles elle effectue le travail interne, les exceptions à cette règle étant constituées par les vidéos documentaires présentes au niveau 2, « territoire » du département Imprimés. En revanche, le renseignement au public pour les imprimés présents dans la « Discothèque Vidéotheque Bibliothèque des Arts » n'est pas assuré par le personnel du département Image et Son, mais par celui des imprimés, une permanence étant prévue à cet effet.

3.2.2. Influence de l'organigramme sur les scénarios

L'organigramme a pesé à deux moments dans le projet : tout d'abord, lors de la définition des objectifs puisqu'un des griefs faits par le personnel à l'organisation actuelle des collections est que celle-ci éloigne une partie des collections des équipes qui les traitent : typiquement, les vidéos documentaires, qui sont achetées et cataloguées par le département Image et Son, puis placées sous la responsabilité du département Imprimés pour le rangement et le renseignement au public. Une des attentes exprimées par le personnel était de remédier à cet état des choses, de manière à ce que chaque département puisse « voir vivre » son fonds.

Parmi les esquisses de scénarios élaborées, deux d'entre elles impliquaient une révision du fonctionnement des équipes, soit en amenant celles-ci à se côtoyer plus étroitement dans le cadre du service public, soit en les restructurant autour des contenus. Or ces deux pistes, qui auraient permis d'envisager une mise en espace

des collections axée sur les contenus, ont dû être écartées parce qu'elles supposaient des changements qui dépasseraient le simple déplacement de rayonnages, et donc confèreraient au projet une complexité imprévue.

L'organigramme est donc un facteur d'évolutivité pour la mise en espace des collections. Plus précisément, il semble difficile d'envisager une organisation des collections axée sur la constitution de grands ensembles thématiques sans que l'organigramme suive la même évolution.

4. Bilan

Quel bilan peut-on dresser de ce projet pour la Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers ? Tout d'abord, cette expérience témoigne de la manière dont un projet initial de modification de l'implantation des collections a entraîné une analyse qui prenne en considération l'ensemble des composantes de la mise en espace. Le déroulement de l'étude nous permet en outre d'avancer quelques considérations quant à l'évolutivité de la mise en espace dans cet établissement.

4.1. De la révision de l'implantation des collections à celle de la mise en espace

Abordé sous l'angle de la révision de l'implantation des collections, l'élaboration du projet de réaménagement de la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers a fait intervenir l'ensemble des aspects que nous avons évoqués en première partie, devenant un projet de révision de la mise en espace. La recherche de cohérence intellectuelle de la répartition des collections a surtout été évoquée avec les équipes. Au sein du personnel de l'établissement, cela a été un moment de débats, où des conceptions contrastées du rôle de la médiathèque se sont exprimées. La qualité des conditions d'utilisation sur place des documents a quant à elle été joué le rôle d'une contrainte, au sens où elle ne devait pas se trouver réduite du fait du réaménagement des espaces ; enfin, les attentes du publics ont été sondées via une enquête, certes restreinte mais qui a permis de mettre l'accent sur des points fondamentaux et de renforcer l'importance accordée à la qualité des conditions de consultation sur place. C'est la synthèse, et parfois la confrontation, de ces trois

approches qui, couplée à la prise en compte des contraintes inhérentes aux conditions de fonctionnement réel de la bibliothèque (réalité du bâtiment, organigramme), a conduit aux deux propositions détaillées qui constituent le résultat de l'étude commandée. Celles-ci reflètent finalement deux approches différentes des comportements du public.

Ajoutons que la préparation d'un projet de révision de la mise en espace d'une bibliothèque implique aussi de déterminer la place du personnel, et en particulier celle des équipes concernées par les modifications éventuelles, dans l'élaboration de solutions. Associer les équipes à la réflexion peut s'avérer un exercice aussi riche que périlleux, dans tous les cas il importe de clarifier le rôle imparti à chacun. En ce sens, du point de vue de l'encadrement, un tel projet nécessite une démarche de type « conduite du changement ».

4.2. L'évolutivité de la mise en espace à la Médiathèque François-Mitterrand

Parmi les deux solutions finalement proposées, la plus simple à mettre en œuvre, et la plus adaptée au bâtiment, est aussi celle qui éloigne la médiathèque de ses homologues BMVR du point de vue de la mise en espace. Il s'agit du scénario dans lequel une séparation serait opérée entre vidéos et CD d'une part, et imprimé d'autre part. Cela semble être le résultat, ainsi qu'on l'a déjà suggéré, de deux caractéristiques de l'établissement : son organigramme d'une part, structuré en fonction de types de documents, et la manière dont l'actuelle « Vidéothèque Discothèque Bibliothèque des arts » a été conçue – un espace assez cloisonné, avec plusieurs composantes inamovibles. La surface utilisable y étant très contrainte, et l'équipement en matériel audio-visuel installé, la vocation de cette salle s'impose presque d'entrée de jeu. La contrepartie de cette identité affirmée réside dans une faible ouverture sur de nouveaux supports.

Une dernière chose nous semble devoir être ajoutée à ce bilan : le projet de révision de la mise en espace aurait probablement gagné à s'appuyer sur une politique d'acquisition et de développement des collections formalisée. La meilleure visibilité de la politique de développement des collections ainsi procurée

aurait permis, dans notre cas, des propositions de révision plus précises et plus argumentées. Dans le même ordre d'idée, une formalisation de la politique de gestion de l'accroissement des collections, avec des objectifs en termes de désherbage, aurait procuré un cadre plus précis pour l'élaboration et l'évaluation de la faisabilité de propositions.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, quels sont les points importants de l'évolution de la mise en espace dans ces bibliothèques de dernière génération ?

L'organisation de l'offre de la bibliothèque autour des contenus est une tendance nette. L'idéal visé semble être l'intégration des différents médias disponibles autour de thèmes définis par les bibliothécaires. En ce sens, la mise en espace à l'œuvre concerne bien plus les connaissances que les collections. On relève pourtant que documents physiques et documents électroniques coexistent en tant que deux ensembles distincts.

L'enquête révèle aussi une tendance, du moins dans le discours, à une approche de la mise en espace qui accorde autant d'importance à la distribution des collections qu'à la qualité des conditions de séjour dans les espaces, ou au respect de l'esthétique. Cette volonté se maintiendra-t-elle lorsque ces établissements seront confrontés à des problèmes de place, face à l'accroissement des collections ?

Le projet de la médiathèque de Poitiers illustre le caractère englobant de la mise en espace, résultat d'un équilibre entre plusieurs composantes, et liée à l'organisation du travail interne comme aux modalités de gestion des collections : ces imbrications se révèlent au moment où l'on souhaite modifier l'aménagement des espaces publics, et tracent les limites de l'évolutivité du bâtiment. Il serait intéressant de pouvoir comparer le déroulement du projet de Poitiers avec un projet similaire dans une autre des bibliothèques étudiées.

Bibliographie sélective

TEXTES DE PORTÉE GÉNÉRALE PERMETTANT D'APPRÉHENDER LES RELATIONS ENTRE COLLECTIONS, REPRÉSENTATION DU SAVOIR ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Monographies

ALEMBERT, Jean le Rond d'. Discours préliminaire. In : **PONS, Alain (ed.).** *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers (articles choisis). 1.* Flammarion, 1986 p. 75-184

ASFODELP. *Le métier de libraire.* Editions du Cercle de la librairie, 1995, 339 p.

CALENGE, Bertrand. Collections en restructuration. In : **AROT, Dominique (dir.).** *Les bibliothèques en France. 1991-1997.* Editions du Cercle de la librairie, 1998, p.127-159.

GASCUEL, Jacqueline. *Un espace pour le livre. Guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque.* Editions du Cercle de la librairie, 1993, 419 p.

MAUGER, Isabelle. *La départementalisation, nouvelle présentation des collections ou nouveau modèle de bibliothèque ?* Mémoire d'étude DCB 10. Villeurbanne : ENSSIB, 2002, 121 p.

PEREC, Georges. *Penser / classer.* Editions du Seuil, La librairie du XXIème siècle, 2003, 175 p.

REY, Alain. *Encyclopédies et dictionnaires.* Presses universitaires de France, 1982, 126 p. (Que Sais-je ?)

SCHAER, Roland (dir.). *Tous les savoirs du monde : encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXIe siècle.* Edition Bibliothèque nationale de France, 1996, 495 p.

VERON, Eliseo. *Espaces du livre. Perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque.* Bibliothèque publique d'information, 1990, 99 p. (Collection Etudes et Recherche)

Articles

AUBIN, Yves. Les espaces documentaires : une nouvelle approche. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2002, t.47, n°6, p.116-118.

BETHERY Annie. Liberté bien ordonnée...Les classifications encyclopédiques revues et corrigées. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, t.3, n°6, p.450-455.

CALENGE, Bertrand. Espaces et collections. Un espace documentaire renouvelé et géré dans la durée. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 1995, t.40, n°3. [réf. Du 12/11/2005]. Disponible sur :
<<http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/frontoffice/1995/03/document.xsp?id=bbf-1995-03-00216-003/1995/03/fam-dossier/dossier&statutMaitre=non&statutFils=non>>

CARBONE, Bruno. De l'esprit des collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n°3. p. 27-33.

CARBONE, Bruno. Organisation et mise en espace des connaissances. *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français*, 1996, n°170, p.12-13.

DEBRION, Philippe. Classer/penser. *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français*, 1995, n° 66, p.51-54.

JACQUES, Jean-François. Les journées de l'ADBGV. Marseille, 14 et 15 Mars 2005. Synthèse. [en ligne]. [réf. Du 04/11/2005]. Disponible sur :
<http://www.adbgv.asso.fr/index.php?page=je_2005_marseille_jacques>

PANSU, Alain. Organisation des collections dans l'espace. *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français*, n°170, 1^{er} trimestre 1996. p.6-8.

PERNOO, Marianne. Quelles classifications et quels classements pour les œuvres de fiction dans les bibliothèques ? La question des frontières. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°1, p.47-53.

RICHTER, Brigitte. Espaces de la lecture. Nouvelles stratégies de communication. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, t.33, n°6, p.444-449.

TEXTES TRAITANT DE CES ASPECTS POUR QUELQUES BIBLIOTHÈQUES EN PARTICULIER

Monographies

Architecture(s) de bibliothèques : 12 réalisations en régions. 1992-2000. Direction du Livre et de la Lecture, Institut français d'architecture, 2000. [non paginé]

LARBRE, François (dir.). *Organiser le libre-accès.* Institut de formation des bibliothécaires, 1995. 128 p.

Articles

COLLET, Anne-Christine. La réorganisation en départements thématiques. *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français*, 1996, n°170, p.9-11

DUPERRIER, Alain. Les pôles thématiques à la bibliothèque de Limoges. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°1, p.88-90.

GUDIN de VALLERIN, Gilles. *Les journées de l'ADBGV. Marseille, 14 et 15 Mars 2005. Le décloisonnement ou la priorité donnée aux publics ? [en ligne].* [réf. Du 04/11/2005]. Disponible sur :

<http://www.adbgv.asso.fr/index.php?page=je_2005_marseille_gudin>

HERANZ, Esther. Mettre en scène les ressources d'une bibliothèque publique et universitaire, l'expérience de Valence. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°1, p.84-88

LORIUS, Marion et GROGNET, Thierry. Les bibliothèques municipales à vocation régionale. Du mythe à la réalité. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t.45, n°3, p.17-23

Table des annexes

| | |
|--|------------|
| ANNEXE 1- TRAME D'ENTRETIEN POUR L'ENQUÊTE AUPRÈS DES BMVR..... | 71 |
| ANNEXE 2 – ENTRETIENS AVEC M. JULLIEN, DIRECTEUR DE LA BMVR DE TOULOUSE..... | 74 |
| ANNEXE 3 – ENTRETIEN AVEC M. RICHARD ROY, RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE CATHÉDRALE DE REIMS..... | 79 |
| ANNEXE 4 – ENTRETIEN AVEC MME MARIE-CLAUDE SULLEROT, DIRECTRICE ADJOINTE DE LA BMVR D'ORLÉANS..... | 83 |
| ANNEXE 6 – ENTRETIEN AVEC MME CATHERINE LAURENT, BMVR DE TROYES..... | 86 |
| ANNEXE 7 – RÉPONSES OBTENUES DE LA PART DE LA BMVR DE MONTPELLIER..... | 89 |
| ANNEXE 8 – RÉPONSES DE M. FRANÇOIS LARBRE, DIRECTEUR DE LA BMVR DE MARSEILLE..... | 95 |
| ANNEXE 9 – ENTRETIEN AVEC MME ARLETTE CALAVIA, DIRECTRICE PAR INTÉRIM DE LA BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA DE LIMOGES..... | 98 |
| ANNEXE 10 – TABLEAU DE SYNTHÈSE..... | 100 |

Annexe 1- Trame d'entretien pour l'enquête auprès des BMVR

**TRAME D'ENTRETIEN RELATIVE À L'ORGANISATION DES COLLECTIONS ET DES CONNAISSANCES
DANS LES MÉDIATHÈQUES DE DERNIÈRE GÉNÉRATION**

Ce questionnaire porte sur les collections placées en libre-accès, adultes (si le fonds adultes est séparé du fonds jeunesse). Les réponses recueillies seront utilisées dans la réalisation d'un mémoire sur le sujet : « Evolution de la mise en espace des connaissances dans les médiathèques de dernière génération », réalisé par Annelise Béguet, Elève-conservateur territorial, et dirigé par M. Bruno Carbone, Directeur de la BMVR de La Rochelle.

Données générales

Date d'ouverture de la médiathèque :
Surfaces de libre-accès en m² :

Historique de l'organisation des collections:

Comment les choix initiaux concernant la mise en espace des collections ont-ils été effectués ? Une réflexion sur la mise en espace des collections a-t-elle précédé la conception des plans ? Quelles étaient les lignes directrices du projet ?

De quelle manière les décisions se sont-elles prises ? Les équipes (tous grades compris) ont-elles été associées à la réflexion ? Un consensus s'est-il établi autour des orientations prises, ou bien y avait-il des divergences de vues importantes ?

Organisation actuelle des collections :

Comment les espaces de libre-accès sont-ils organisés à l'heure actuelle ? Quels sont les regroupements (par thèmes / par supports...) ?

Où sont les usuels se trouvent-ils ?

Comment la littérature est-elle classée (découpage par genres ou bien classement sur les mêmes rayonnages de tous les types de littérature) ?

Où sont les ressources électroniques (CD ROM, accès internet) ? Quelles sont les modalités pour y avoir accès (faut-il être inscrit, système de réservation, de limitation dans le temps...)

La médiathèque dispose-t-elle d'une artothèque ? Si oui, comment celle-ci s'articule-t-elle avec le reste des collections ?

Une attention particulière a-t-elle été portée à la signalétique ? Celle-ci est-elle jugée satisfaisante ?

Comment les équipes sont-elles organisées ? L'organigramme reflète-t-il la structuration des espaces (en particulier dans le cas de pôles thématiques, a-t-on des équipes structurées autour de ces thèmes) ?

Bilan après plusieurs années de fonctionnement :

La médiathèque dispose-t-elle d'éléments d'évaluation de la pertinence de sa conception du libre-accès ? (Enquêtes auprès du public, observation formalisée des comportements des lecteurs...)

Les choix initiaux ont-ils été révisés ou sont-ils sur le point de l'être ? Si oui pourquoi ?

Quelle est la politique de gestion de l'accroissement des collections ? (Désherbage régulier, si oui dans quelles proportions ; ajout de mobilier, resserrement des collections...)

Cas particulier des fonds audio et vidéo : font-ils aussi l'objet d'un désherbage ? Une partie de ces fonds est-elle en accès indirect ?

***Annexe 2 – Entretiens avec M. Jullien,
directeur de la BMVR de Toulouse***

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN DU 26/09/2005 AVEC M. PIERRE JULLIEN, DIRECTEUR DE LA BMVR DE TOULOUSE

M. Jullien est directeur de la BMVR depuis 1991.

La médiathèque José Cabanis a ouvert ses portes au mois de Mai 2004. Néanmoins, ses collections ont été constituées à partir de 1996.

Celles-ci sont entièrement en libre-accès ; elle ne comporte donc pas de magasins, la conservation étant dévolue à un autre bâtiment, distant (Bibliothèque d'étude et de recherche).

Les choix :

Un groupe de travail a présumé à la programmation du bâtiment : ce groupe comprenait des personnels de bibliothèque de tous grades. Il a été décidé de répartir les collections par départements thématiques. Ce choix, selon M. Jullien, a emporté l'adhésion des équipes sans résistance particulière.

L'organisation actuelle des collections :

Selon la logique de départementalisation, tous les documents, quel que soit leur support, sont regroupés de manière thématique. L'interclassement des supports est total, puisque livres et DVD se côtoient sur les mêmes rayonnages, dans les proportions dictées par la production éditoriale. L'exception à cette règle concerne le cinéma, pour lequel les DVD sont présentés dans des bacs. Cette dérogation est le fruit d'un constat très pragmatique quant au comportement des usagers. Concernant les magazines, on distingue entre ceux d'actualité immédiate, placés dans la salle d'actualité, et les autres, répartis par départements.

Une révision de l'implantation initiale a été décidée : le département qui regroupait les catégories « Art, sports, loisirs » a finalement été cantonné aux Arts, cinéma et musique, alors que les Sports & Loisirs descendaient au département Sciences & Techniques.

Les ressources électroniques sont présentes sur tous les plateaux. Trois catégories de postes de consultation existent :

- La majorité est constituée de postes connectés à internet, pour lesquels la consultation est complètement libre.
- Certains postes disposent d'un accès internet bridé, limité à des sites sélectionnés. M. Jullien émet cependant de fortes réserves sur le rôle prescripteur du bibliothécaire quant aux ressources électroniques.
- Les postes « découverte » reprennent le principe du bridage, mais les sites et autres ressources électroniques sont présentés sous forme d'icônes sur l'écran d'accueil.

La régulation de l'utilisation de ces 120 postes se fait grâce à une carte, gratuite, qui permet de se connecter 90 minutes par jour au maximum.

L'ensemble du fonds documentaire est classé selon la Dewey. Pour la cotation comme pour le reste de la signalétique, une grande attention a été portée au minimalisme du signalement (couleurs, police de caractère...). L'idée est de se rapprocher le plus possible de ce qui se fait en librairie. Les collections de la Médiathèque Cabanis ayant été constituées *ex nihilo*, ce contrôle du graphisme des cotes a été d'autant facilité. Il semble que les usagers « ne se perdent pas »,

d'ailleurs les enquêtes effectuées auprès du public font remonter assez peu d'avis négatifs. Néanmoins, il est arrivé que des collaborateurs critiquent la signalétique.

Le mobilier revêt une grande importance dans la mise en espace du libre-accès : tout est limité à une hauteur de 1,50m, afin d'une part de faire la part belle à la lumière naturelle, d'autre part de ne pas « écraser » les usagers avec des rayonnages imposants, et de faciliter leur orientation dans le bâtiment. D'autres effets secondaires positifs sont constatés : la surveillance des espaces, et la sécurité du bâtiment gagnent en qualité. M. Jullien insiste sur les retours très positifs quant à ce nivellement, dans de la part du public que du personnel.

La gestion des collections :

Accroissement

Selon M. Jullien, c'est le respect du bâtiment qui guide le contrôle du volume de collections acceptable. Il se dit peu réceptif aux demandes d'accroissement des capacités de réception de documents dans les départements. Les collections ayant été constituées à partir de 1996, la médiathèque aborde tout juste la question du contrôle de l'accroissement. Le principe énoncé par M. Jullien est celui du maintien d'un volume à peu près constant : 1 document supplémentaire = un document désherbé.

Les CD audio ne sont pour l'instant pas concernés par le désherbage. D'une part, il s'agit de documents sortant beaucoup, dont certains ne sont quasiment jamais présents dans les bacs. D'autre part, si les CD venaient à manquer de place, c'est le fonds de partitions qui serait réduit (un fonds important qui sort beaucoup moins que les CD).

Un désherbage des CD est effectué à la marge, lorsque des exemplaires dégradés ne sont pas remplacés.

Là encore, on doit souligner l'importance du choix du mobilier : très modulable, basé sur un système de type « mécano », il permet une grande souplesse dans la présentation des collections, qui peut être variée et revue très facilement. Les rayonnages sont constitués de sphères & tubes de tailles différentes qui forment la structure, sur laquelle viennent se clipser des tablettes de tôle.

La société qui fournit ce mobilier est aussi celle qui a emporté le marché pour les bureaux de la BNF, et ceux du MOMA. Il s'agit d'une société suisse, USM, dont la filiale française s'est chargée de l'équipement dans un premier temps de deux bibliothèques de quartier à Toulouse, avant d'obtenir le marché pour la médiathèque Cabanis.

Organisation humaine

L'effectif total (médiathèque + bibliothèques de quartier) totalise 400 personnes, dont 11 conservateurs.

L'organisation des équipes de la médiathèque reflète la structuration en départements. Un conservateur est à la tête de chaque secteur (dont il a en charge la politique documentaire pour l'ensemble de la BMVR), tandis que le service public est assuré par le personnel affecté au département. Selon M. Jullien, il semble difficile d'envisager un autre type d'organigramme pour une organisation en départements thématiques.

VISITE DE LA MÉDIATHÈQUE JOSÉ CABANIS LE 25/10/2005

Les espaces publics

Rez-de-jardin : médiathèque des enfants + auditorium 200 places + « piccolo teatro », auditorium pour les enfants + salle d'exposition.

L'organisation actuelle de la médiathèque enfants ne satisfait pas, en particulier l'entrée (albums en consultation seule). Elle sera probablement transformée en une zone d'appel, avec écrans TV et postes multimédia.

Rez-de-chaussée : grand hall, banques de prêt similaires aux caisses de FNAC, postes de retour, automates de prêt, point de retrait des documents réservés.

Salle d'actualité, comprenant la presse d'information générale, des télévisions avec abonnements à des chaînes d'information, des postes multimédia.

1^{er} étage : deux espaces, de part et d'autre de l'atrium, comme aux étages suivants. D'un côté, Sciences & techniques, de l'autre, Société et civilisation.

2^{ème} étage : Intermezzo, avec le fonds adolescents. Langues et Littérature, classée par genres et par langues.

3^{ème} étage : « L'œil et la lettre », espace pour malvoyants + Cinéma + spectacle vivant. Au bout du plateau, le rayon « réalisateurs » fait la transition entre le fonds documentaire cinéma et les DVD de fiction. Certaines fictions sont ainsi doublonnées, avec 1 exemplaire dans le rayonnage « réalisateurs » et 1 autre dans les bacs à DVD de fiction. Ces bacs permettent une présentation des DVD de face, répartis par genre et classés au titre.

Le deuxième espace de cet étage est consacré au pôle « Art et musique », avec les livres d'art, les partitions, et les CD présentés dans les mêmes bacs que les DVD. Le fonds de CD est plutôt destiné à croître encore, avec doublonnement pour les titres très empruntés, alors que le fonds de partitions sera éventuellement restreint pour permettre d'ajouter des bacs à CD. Cet espace comporte aussi des claviers.

Gestion de l'accroissement

Pour les bibliothèques de quartier, deux possibilités :

- ✓ Pilon
- ✓ Ou stockage provisoire dans un magasin pour les documents destinés au don. Le quota de ml par bibliothèque est strict.

Pour la médiathèque Cabanis, un nouveau système est en train d'être mis en place : dans un « magasin de sursis », chaque département se verra attribuer un nombre de mètres linéaires. Une fois ce quota atteint, il faudra pilonner.

Éléments favorisant l'évolutivité des espaces

Le mobilier, composé à partir de tubes, de boules et de plaques de tôles, est extrêmement modulable. Par ailleurs, rien n'est fixe, tous les éléments de mobilier de présentation des collections peuvent être déplacés ou réagencés.

La signalétique est composée de :

- ✓ Panneaux suspendus classiques

- ✓ Plaques magnétiques en bout de travée, dans lesquelles on insère une feuille
- ✓ Barrettes magnétiques collées sur les tablettes, dans lesquelles on insère une étiquette

Ces deux derniers éléments offrent une grande souplesse d'utilisation, puisqu'en cas de modification du contenu d'une travée il n'y a qu'à changer la feuille et les étiquettes. Néanmoins, les barrettes magnétiques ont tendance à tomber ; ceci sera pallié par l'utilisation d'une colle spéciale, permettant une meilleure fixation tout en préservant la possibilité de retirer la barrette.

Un système de caniveaux techniques (fils sous trappes amovibles) procure par ailleurs une certaine souplesse au câblage.

***Annexe 3 – Entretien avec M. Richard
Roy, responsable de la Médiathèque
Cathédrale de Reims***

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN DU 11 OCTOBRE 2005 AVEC RICHARD ROY, RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE CATHÉDRALE DE REIMS

Rappel de données

La médiathèque Cathédrale dispose d'une superficie totale de 6500 m². Le concours a été lancé en 1997, et le bâtiment est ouvert au public depuis 2002. M. Roy est responsable de la Médiathèque depuis 2001.

Conception du bâtiment

Le bâtiment se distingue surtout par les contraintes qu'il impose : la hauteur est limitée à 15m (car périmètre classé), et l'ensemble est composé de deux bâtiments accolés par une circulation.

Disposition des collections

M. Roy est entré en fonction au moment où il fallait placer les collections. Bien que le sens pratique ait dominé au moment de l'installation dans le nouveau bâtiment, le parti-pris était bien celui d'une répartition thématique.

Il a été procédé de manière très pragmatique à l'organisation des collections en fonction des volumes existants. Deux grands plateaux ont été dévolus respectivement aux départements « Langues et Littérature » et « Image Son Arts Loisirs ». La littérature adulte est divisée en genres : romans, romans policiers, science-fiction, BD, langues étrangères, et large vision sont distingués, mais néanmoins rassemblés sur un même plateau. En revanche, les ouvrages ne comportent aucune étiquette supplémentaire. Les ouvrages portant sur la BD ont été rapprochés de celles-ci, et constituent donc une exception dans la classe 700.

Deux autres espaces, plus petits, ont accueilli les départements « Sciences sociales » (classe 300) et « Sciences et techniques » (classes 500 & 600). C'est ainsi que les romans se sont trouvés installés dans le plus grand espace, et qu'on leur a adjoint le reste de la classe 800, et la classe 000. En effet, le problème qui se pose avec les salles thématiques est de trouver une place aux 000.

Le département « Actualité-Information » constitue une exception à la répartition thématique : il comprend les périodiques les plus généraux, certains usuels, et des livres de référence en consultation. Le reste des périodiques est réparti par thèmes et par niveaux. Comme la bibliothèque ne dispose pas d'un véritable accueil, c'est la salle d'actualité qui remplit cette fonction, et oriente les usagers.

Le principe général dans les départements est celui de l'interclassement des différents supports. Exception est faite pour les CD ROM, car leur conditionnement ne le permet pas.

Signalétique

La signalétique se distingue surtout par sa discrétion : les contraintes du bâtiment (hauteur de plafond pour le hall et bouches d'aération dans les espaces) interdisent les panneaux suspendus. On ne peut pas utiliser les murs ni les sols comme supports. Pour des raisons esthétiques, les teintes sobres ont été privilégiées. Par conséquent, il faut s'approcher très près des rayonnages pour savoir dans quel domaine on se trouve.

Vidéos documentaires

La distinction entre vidéos documentaires d'auteur et autres ne semble pas poser de problème, si ce n'est l'existence de quelques doublons, marginaux cependant. L'objectif était de favoriser le genre documentaire, en plaçant des vidéos documentaires juste à côté des fictions.

Le mobilier utilisé n'est pas le même selon le département où on se trouve : pour les vidéos de fiction, on a la combinaison dans une même étagères de tablettes classiques, qui accueillent les VHS, et de bacs, pour les DVD. En revanche, les documentaires vidéo situés dans les autres départements sont interclassés avec les livres.

Ressources électroniques

Concernant les ressources électroniques, si les signets sont fonction du département thématique, l'accès en revanche n'est pas bridé. Toutes les salles disposent de postes de consultation CD ROM et Internet.

Organigramme

L'organigramme suit la répartition thématique : à chaque département correspond une équipe composée d'un nombre variable de B et de C. Le département le mieux doté est celui de l'image & du son (10 personnes). Chacun effectue des heures de service public dans son domaine, et dans les parties centralisées. Néanmoins, cela pose problème car plus il y a d'agents dans une équipe et plus le nombre d'heures de service public dans le domaine s'amenuise, au profit des heures de prêt/retour et d'inscriptions, jugées plus fatigantes. Une réorganisation est actuellement en projet, qui décloisonnerait les départements pour rétablir une égalité dans la répartition des heures de service public. Par ailleurs, la constitution d'équipes autour de thématiques n'empêche pas la spécialisation par support : cela est particulièrement marqué dans le département Image & Son, où la division des tâches est très nettement répartie selon les supports – la seule tâche commune restant le renseignement. Une réunion de coordination des acquisitions a lieu tous les mois, mais l'importance du fonds ne permet pas d'étudier dans le détail les acquisitions pour chaque secteur. Ainsi, les acquisitions de CD ou, dans une moindre mesure, de vidéos, se font de manière très autonome.

Il n'est pas possible d'affecter un agent de catégorie A à chaque département. Néanmoins, une réorganisation est en projet, où chaque catégorie A (bibliothécaire) se verrait attribuer un étage + une mission transversale.

Contrôle de l'accroissement

Une politique de désherbage est déjà à l'œuvre : la médiathèque dispose de deux magasins compacts, ainsi que de la réserve Carnégie. Les magasins compacts servent uniquement de stockage, aucune modalité de communication différée n'est prévue.

Bilan

Une évaluation des services de la médiathèque a été réalisée l'année dernière par une élève-conservateur. En revanche, rien de spécifique sur l'organisation des collections.

A titre personnel, M. Roy estime que les contraintes du bâtiment limitent très fortement les possibilités de remaniement. La marge de manœuvre est d'autant plus mince que les rayonnages sont pleins. Il regrette en particulier de ne pouvoir créer un espace dédié aux non-voyants.

Annexe 4 – Entretien avec Mme Marie-Claude Sullerot, Directrice adjointe de la BMVR d’Orléans

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN DU 21 OCTOBRE 2005 AVEC MME MARIE-CLAUDE SULLEROT, CONSERVATEUR EN CHEF, DIRECTRICE ADJOINTE CHARGÉE DES TIC À LA BMVR D'ORLÉANS

La Médiathèque d'Orléans a ouvert ses portes en mai 2004. Elle comporte 7000m² de surfaces de libre-accès.

Historique

Les grandes lignes de la répartition des collections figuraient dans le programme. Néanmoins, celui-ci a une histoire un peu particulière puisqu'au départ, un APD avait été rédigé, qui prévoyait le réaménagement d'un bâtiment historique. Seulement, des modifications intervenues dans l'équipe municipale ont abouti à un changement de site : c'est finalement une bibliothèque contemporaine qui sera construite. Pour autant, et pour des raisons de délai, le programme n'est pas réécrit, ce qui explique le caractère très traditionnel de la répartition des collections – dont le choix de ne pas introduire de classement multimédia.

Organisation actuelle des collections

Les collections sont organisées de la manière suivante :

- ✓ Un secteur Musique Images
- ✓ Un secteur livres adultes
- ✓ Une salle de lecture avec les usuels
- ✓ Une salle des fonds patrimoniaux
- ✓ Un secteur presse
- ✓ Un secteur jeunesse
- ✓ Une salle de consultation des nouveaux supports

La médiathèque comporte en outre 2 auditoriums et 2 salles de groupes.

L'unité Musique-Images inclut les vidéos documentaires, classées selon la Dewey. Documentaires et fictions sont séparées, ces dernières étant classées au titre. Cette unité comporte aussi les livres sur la musique et le cinéma. Les CD et DVD jeunesse viennent d'être retirés du pôle musique-images, pour être mis dans l'unité jeunesse.

Pour les imprimés documentaires, le classement appliqué reprend aussi les catégories de la dewey.

Les usuels se trouvent à l'étage de consultation sur place (comportant la salle de lecture et la salle des fonds patrimoniaux). A l'usage, cette salle se révèle être très appréciée du public d'étudiants, qui peuvent y travailler au calme.

La littérature est classée par genres. Les biographies constituent un genre du secteur littérature.

Les ressources électroniques sont regroupées dans une salle multimédia : 12 postes de consultation permettent d'accéder aux CD ROM et à internet. Ce secteur est rattaché dans l'organigramme à l'informatique. Le support CD ROM sera probablement abandonné à moyen terme, dans la mesure où il est jugé trop coûteux (achat + maintenance + temps passé) par rapport à l'utilisation qui en est faite.

La signalétique a fait l'objet d'une attention particulière, elle faisait partie des missions confiées aux architectes qui ont eux-mêmes travaillé avec un cabinet spécialisé. Toutefois, elle est jugée trop discrète par le personnel.

L'organigramme reflète la structuration des espaces, du moins pour ce qui concerne les bibliothécaires et assistants. Les agents sont polyvalents, tout en étant rattachés à une unité.

Aucune enquête ou évaluation de la pertinence des aménagements du libre-accès n'a été menée. Les choix initiaux n'ont pas subi de modification en profondeur. Néanmoins, on y réfléchit ; les modifications exigeraient des travaux. En particulier, il est question de supprimer la salle multimédia et de ventiler les postes sur différents secteurs. Il a aussi été évoqué de descendre le secteur Musique & Image au RDC ; mais les postes de consultation étant fixes, cela impliquerait de lourds travaux. (également des problèmes de connexion). Par ailleurs, un petit auditorium est situé juste au-dessus de cette salle, et la déplacer casserait cette symbiose.

A la création de la médiathèque, le désherbage devait être permanent et important. Néanmoins, la réalité est plus nuancée, le désherbage est plus modeste que prévu et l'accroissement est absorbé via des ajouts de mobilier et resserrement des collections. Il est difficile pour des bibliothécaires de jeter. Pourtant cette politique alourdit les tâches de rangement, et rend les espaces moins confortables pour le public.

Le désherbage s'applique aussi aux fonds audio et vidéo, mais essentiellement pour des questions de dégradation physique des documents. Les documents vieilliss mais en état physique correct sont mis en accès indirect : une réserve a été créée dans un local attenant à la salle. De ce fait, la communication des documents stockés dans cette réserve n'implique pas qu'une personne y soit en permanence, elle est assurée par le personnel de la salle Musique & Images.

Bilan

Au final, la Médiathèque se distingue par une omniprésence de l'architecture. Avec des salles spécialement conçues en fonction de leur destination, et comprenant beaucoup d'éléments fixes, il est difficile d'envisager des modifications. De plus, la régression des budgets, couplée à l'introduction de coûts de remplacement du mobilier obsolète (pendant les premières années, tout est neuf mais au bout de 11 ans les dégradations et l'usures imposent un renouvellement) n'incite pas à engager de telles dépenses.

***Annexe 6 – Entretien avec Mme
Catherine Laurent, BMVR de Troyes***

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN DU 14 OCTOBRE 2005 AVEC MME CATHERINE LAURENT, BIBLIOTHÉCAIRE RESPONSABLE DU SECTEUR ADULTE & UNIVERSITAIRE À LA MÉDIATHÈQUE DE L'AGGLOMÉRATION TROYENNE

Historique

La médiathèque de Troyes comprend un fonds ancien très important. Dans l'ancien bâtiment, un ancien couvent, 40 000 documents, dont la bibliothèque de l'Abbaye de Clairvaux, étaient présentés dans une salle unique. Dans la nouvelle médiathèque, il a été proposé de restituer cette grande salle. Le nouveau bâtiment a été conçu dans une logique de visibilité, avec un éclairage naturel important et des fenêtres qui donnent sur les trois niveaux de magasins. La Médiathèque présente la particularité d'être aussi bibliothèque universitaire.

Distribution actuelle des espaces

Au rez-de-chaussée, on trouve l'accueil, le secteur jeunesse ainsi qu'un kiosque qui présente des périodiques d'information générale.

A l'étage, quatre grandes salles, portant des noms de couleurs qui correspondent aux couleurs d'étiquettes posées sur les documents.

La salle verte est une salle de référence : on y communique les documents des magasins, et un fonds en consultation y est disponible (encyclopédies, dictionnaires). Des postes informatiques permettent de consulter des bases de données en ligne, et d'effectuer des recherches sur internet. L'importance de cette salle se justifie par la vocation universitaire de la médiathèque.

La salle bleue accueille le fonds local, l'histoire, la géographie, l'art, l'histoire des médias, les arts du spectacle, le sport et l'art de vivre.

La salle rouge comporte la littérature & la linguistique, ainsi que la musique.

La salle jaune comporte l'informatique, la formation, le droit, l'économie, la société, la politique, la science, les techniques, la religion, la philosophie.

Organisation des collections

La répartition des documents est thématique : pour chaque thème, tous les supports sont intégrés. Selon les cas, ils sont intercalés avec les ouvrages ou bien sur des rayonnages à part. ainsi, les DVD & CD sont présentés de face, sur des tablettes spécifiques, insérées dans les mêmes étagères que les livres. Les documents destinés plus spécialement aux étudiants ne sont pas séparés du reste du fonds.

La littérature est répartie par langue, et à l'intérieur de chaque langue, par auteur. Le regroupement par auteur est privilégié, ainsi, les ouvrages traduits d'une langue étrangère vers le Français sont classés à la langue étrangère. Dans le même ordre d'idée, on classe aussi à l'auteur étudié les biographies et les études. Le théâtre en revanche est classé avec les arts du spectacle (salle bleue). Sur les ouvrages de littérature, une étiquette précise le genre (SF, policier...)

Ressources électroniques

Les ressources électroniques sont regroupées dans la salle verte, à l'exception de l'OPAC, consultable dans tous les espaces. Ceci est justifié par le fait que les personnes qui utilisent les bases de données ont fréquemment besoin d'explications, or la salle verte est la seule où il y ait un bibliothécaire en permanence.

Gestion de l'accroissement

Concernant la gestion de l'accroissement, un désherbage classique est assuré pour les imprimés. Les autres supports ne sont pas désherbés (sauf pour les exemplaires dégradés). Néanmoins on peut mentionner l'abandon du support VHS dès l'ouverture de la médiathèque.

Organisation des équipes

Pour le secteur adultes et universitaire, la répartition des équipes se fait par salle. Une équipe n'est rattachée qu'à une seule salle, et plusieurs équipes peuvent travailler sur une même salle (répartition des pôles). Chaque équipe s'occupe, pour le(s) pôle(s) qui lui incombe(nt), de toutes les tâches de la commande au rangement, et de l'élimination. Les équipes comprennent des catégories B et C. Un cadre de catégorie A est responsable de l'ensemble de la salle rouge. Mais il y a relativement peu de catégories A dans ce secteur.

Modifications récentes

Une modification significative a été faite il y a deux ans, à savoir la création d'un pôle Arts du spectacle : auparavant, on avait un pôle Cinéma et un pôle Arts. Le pôle arts du spectacle accueille une partie des collections de l'ex pôle Arts, ce qui libère de la place pour la littérature.

Par ailleurs, l'introduction en Jeunesse d'un secteur « Parents » a entraîné une nouvelle répartition des collections entre les deux secteurs.

Actuellement, les priorités sont ailleurs : connaître les besoins du public (suggestions d'acquisition, besoins en informatique), et s'adapter aux publics particuliers. En particulier, tout un travail est mené pour rendre les fonds plus accessibles aux malvoyants, en collaboration avec l'association Valentin Haüy.

Annexe 7 – Réponses obtenues de la part de la BMVR de Montpellier

RÉPONSES OBTENUES PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE LE 26 OCTOBRE 2005, DE LA PART DE :
M. GILLES GUDIN DE VALLERIN, DIRECTEUR DES MÉDIATHÈQUES DE
L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER
MME GLADYS BOUCHARD, CONSERVATEUR
MME SYLVIE MONTAGNON, CONSERVATEUR

Données générales

Date d'ouverture de la médiathèque :

Médiathèque centrale Emile Zola : 31 octobre 2000

Il convient d'ajouter à ce bâtiment la médiathèque Federico Fellini (située à 300 m de Zola) qui constitue le département « images en mouvement » de la médiathèque centrale. Celle-ci a ouvert en 1995 et a été modernisée en 2000.

Surfaces de libre-accès en m² :

Médiathèque centrale E. Zola (ensemble des espaces publics hors centre de ressources accessibles sur rendez-vous**) : 5788m²

Médiathèque centrale F. Fellini : 1600m²

** (566 m²)

Historique de l'organisation des collections:

Comment les choix initiaux concernant la mise en espace des collections ont-ils été effectués ?

Des groupes de travail ont été constitués.

Une réflexion sur la mise en espace des collections a-t-elle précédé la conception des plans ?

Oui

Quelles étaient les lignes directrices du projet ?

Dès le programme rédigé pour le concours d'architecture les lignes directrices étaient indiquées :

- Intégration urbaine et lisibilité des espaces
- **Organisation départementalisée des collections**
- **Décloisonnement** des publics enfants et adultes avec une même place (superficie) accordée aux deux catégories de publics ; le cloisonnement tendant à exclure le public adolescent.
- Intégration du multimédia à l'ensemble des espaces thématiques.
- Constitution d'un étage (3^e) dédié au patrimoine, constitué de 3 salles dont une ne relevant pas de la médiathèque : patrimoine, fonds local (Occitanie), archives municipales
- **Organisation ascensionnelle des espaces**, des moins spécialisés (au rez-de-chaussée) aux plus spécialisés (3^e étage)

Exemple du programme :

- Le Forum est un lieu de découverte et d'initiation et en même temps un lieu de consultation et de documentation rapide

- Littérature et arts : le programme imaginé part du principe qu'il convient de rapprocher adultes et enfants tout en leur fournissant des espaces et des collections adaptées

Les équipes (tous grades compris) ont-elles été associées à la réflexion ?

Oui

Un consensus s'est-il établi autour des orientations prises, ou bien y avait-il des divergences de vues importantes ?

Un consensus s'est établi, forme de juste milieu entre deux tendances plus radicales (cloisonnement traditionnel des publics avec un secteur jeunesse et un secteur adultes en tant que tels ; mixité totale des collections enfants-adultes au sein des espaces thématiques)

Organisation actuelle des collections :

Comment les espaces de libre-accès sont-ils organisés à l'heure actuelle ?

De façon thématique et plus ou moins multisupport, sachant que l'existence d'un espace dédié (Fellini) fait que, dans le domaine des documentaires, la plupart des vidéos (dvd, vhs) ne sont pas intégrées aux espaces thématiques ; de même que l'existence d'un espace musique propre fait que la grande majorité des documents sonores s'y retrouvent (à l'exception des bandes originales de films et des livres enregistrés)

Quels sont les regroupements (par thèmes / par supports...) ?

Par thèmes et avec différents degrés de décroisonnement des publics :

- Forum de l'actualité (rez-de-chaussée)

[Espace tous publics, collections enfants-adultes juxtaposées au sein du même espace mais sur des rayonnages distincts, supports : livres, périodiques, multimédia. L'ensemble des périodiques prend place au forum, en consultation seulement, avant circulation dans les espaces thématiques où ils deviennent pour la plupart empruntables. Au Forum, ils bénéficient du même classement thématique que sur les plateaux]

- Musique et danse (entresol)

[Espace tous publics, collections enfants-adultes juxtaposées au sein du même espace mais dans des bacs distincts, supports : livres, périodiques, multimédia, cd, CdR, partitions, dvd (support en test dans cet espace, longtemps uniquement à Fellini)]

- Histoire et société (1^{er} étage)

[Même plateau : Adultes : Ouest // Jeunesse : Est, soit un dédoublement des espaces par publics mais sur le même thème et en tenant compte du fait que l'architecture, totalement décroisonnée, permet une circulation Est/Ouest extrêmement souple. Supports : livres, périodiques, CdR, vidéo-cassettes en consultation exclusivement pour le laboratoire de langues]

- Sciences et loisirs (1^{er} étage)

[Tous publics : documents enfants et adultes mêlés sur les rayons, les premiers étant seulement signalés par leur cotation (J). Espace test en terme de décloisonnement des publics. Supports : livres, périodiques, CdR, multimédia]

- Littérature et arts (2^e étage)

[Même plateau : Adultes : Ouest // Jeunesse : Est, soit un dédoublement des espaces par publics mais sur le même thème et en tenant compte du fait que l'architecture, totalement décloisonnée, permet une circulation Est/Ouest extrêmement souple. Supports : livres, périodiques, CdR]

- Espace pour les déficients visuels (2^e étage)

[Tous publics (enfants et adultes). Supports : livres (braille, gros caractères), périodiques, livres enregistrés (son), cabines multimédia équipées du matériel adéquat : logiciel de synthèse vocale, imprimante en braille, clavier en braille...)]

A noter : sur chacun des plateaux, un espace de rencontre a été aménagé pour encourager plus encore les échanges entre publics enfants et adultes. Plateau 1 : rencontre autour de la géographie et du fonds local en prêt ; plateau 2 : rencontre autour de la bande dessinée.

- Images en mouvement

Ce département = médiathèque Fellini.

Ce département est composé de deux espaces de consultation individuelle de vidéo, une bibliothèque du cinéma, trois salles de projections vidéo collectives, une bédéthèque de consultation. La bédéthèque est constituée d'un espace unique distinguant toutefois collections adultes/enfants (bacs distincts) ; support imprimé (livres et périodiques). La bibliothèque du cinéma est un espace tous publics, tous supports (livres, périodiques, dvd en prêt, cd (bo), multimédia. Les salles de projections ont des publics et programmations distincts : enfants/adultes/accueil de groupes. Les espaces de consultation vidéo individuelle sont légèrement spécialisés.

- Services patrimoniaux (3^e étage)

Bibliothèque d'Occitanie/Recherche (fonds local)

[A partir du collègue. *Supports imprimés : revues, livres, cartes...Microformes. Multimédia*]

Salle Patrimoine

[Sur justification. Manuscrits, livres anciens, livres rares et précieux, fonds spéciaux]

Où sont les usuels se trouvent-ils?

Ils sont en principe dans le secteur thématique correspondant

Exception faite des usuels concernant l'art et l'histoire..., regroupés en salle Occitanie

Comment la littérature est-elle classée ?

Tous les types de romans sont mêlés (classement alphabétique par auteurs)
 Toutefois les textes en langues étrangères sont classés dans le secteur « Langues »

Où sont les ressources électroniques (CD ROM, accès internet)? Quelles sont les modalités pour y avoir accès (faut-il être inscrit, système de réservation, de limitation dans le temps...)?

Le nombre d'accès le plus important est au Forum, toutefois des postes sont proposés dans tous les secteurs thématiques.

Nécessité d'être inscrit ; sur réservation ; créneaux d'une heure.

Pour les – de 14 ans, il existe une salle multimédia spécifique avec les mêmes modalités de fonctionnement. Sur chaque poste multimédia (hors opac) : accès à Internet libre, aux ressources numériques de la médiathèque (une vingtaine de bases de données), à un réseau de CdR. Les CdR en prêt sont eux classés dans les espaces thématiques, avec les livres. Pas d'accès au poste de travail. Possibilité d'impression.

Une attention particulière a-t-elle été portée à la signalétique ?

Oui

Celle-ci est-elle jugée satisfaisante ?

Quelques modifications de détails sont en cours.

La signalétique actuelle semble insuffisamment développée (en terme de thèmes et de cotations). Lorsque l'on adopte une organisation thématique des collections, manifestement, la bonne orientation des usagers est primordiale. Si un thème comme « arts et littérature » ne pose pas de difficultés (quoique le cinéma et la musique soient absents de cette entrée), il n'en est pas de même de « sciences et loisirs », « histoire et société ». La signalétique va donc être enrichie.

Comment les équipes sont-elles organisées ? L'organigramme reflète-t-il la structuration des espaces (en particulier dans le cas de pôles thématiques, a-t-on des équipes structurées autour de ces thèmes)?

Equipe particulière pour :

- Forum de l'actualité
- Musique et danse
- Sciences et loisirs
- Espace pour les déficients visuels (Homère)
- Services patrimoniaux (les 2 espaces)
- Images en mouvement

Une même équipe « adultes » est chargée du secteur Histoire et société « adultes » et du secteur Littérature et arts « adultes »

Une même équipe « jeunesse » est chargée du secteur Histoire et société « jeunesse » et du secteur Littérature et arts « jeunesse »

L'organisation interne ne reflète donc pas la départementalisation des espaces publics. Il existe un service adultes et un service jeunesse. Les espaces musique,

sciences et loisirs, Homère, centre de ressources, regroupés sous le terme d'espaces mixtes, sont gérés par le même bibliothécaire.

L'organigramme reflète cette répartition des équipes.

A la médiathèque centrale Emile Zola, tout le monde participe à l'accueil général (rez-de-chaussée : accueil, inscriptions, prêt/retour centralisé) et vient en renfort à l'équipe de ce service

Bilan après plusieurs années de fonctionnement :

La médiathèque dispose-t-elle d'éléments d'évaluation de la pertinence de sa conception du libre-accès ? (Enquêtes auprès du public, observation formalisée des comportements des lecteurs...)

Un questionnaire pour une enquête auprès du public est en cours de rédaction.

Un groupe de travail a été constitué cette année en vue de mener une enquête début 2006 sur les usagers et non usagers (enfants et adultes) du réseau des médiathèques de Montpellier. S'agissant de la première enquête de publics depuis l'ouverture de la BMVR, elle sera d'ordre quantitatif, avec un panel assez exhaustif de questions. Elle s'efforcera de mesurer la satisfaction des publics actuels (sur les espaces, les collections et leur organisation, l'accueil...), de préciser leurs usages et de sonder les motivations de non fréquentation des autres publics.

Les choix initiaux ont-ils été révisés ou sont-ils sur le point de l'être ? Si oui pourquoi ?

Une réflexion est en cours sur la départementalisation des collections (multisupport) et le décloisonnement des publics. Il s'agit de simplifier l'organisation actuelle des collections, un peu trop graduelle mais qui s'expliquait à l'ouverture par un désir de faire évoluer en douceur les habitudes des professionnels de travailler par catégories de publics ou de supports.

Quelle est la politique de gestion de l'accroissement des collections ? (Désherbage régulier, si oui dans quelles proportions ; ajout de mobilier, resserrement des collections...)

Un désherbage régulier est effectué.

***Annexe 8 – Réponses de M. François
Larbre, directeur de la BMVR de
Marseille***

RÉPONSES OBTENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE LE 18 NOVEMBRE 2005, DE LA PART DE M. FRANCOIS LARBRE, DIRECTEUR DE LA BMVR DE MARSEILLE, AU SUJET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ALCAZAR

Données générales

Date d'ouverture de la médiathèque : 30 mars 2004

Surfaces de libre-accès en m² : 11 400

Historique de l'organisation des collections:

Comment les choix initiaux concernant la mise en espace des collections ont-ils été effectués ? Une réflexion sur la mise en espace des collections a-t-elle précédé la conception des plans ? Quelles étaient les lignes directrices du projet ?

Décision de départementalisation thématique fin 1999 par le Directeur, les plans existaient déjà depuis 2 ans, la mise en place des mobiliers et équipements a suivi les projets d'implantation des départements.

De quelle manière les décisions se sont-elle prises ?

De façon pyramidale, on n'associe pas 200 personnes à des prises de décision

Les équipes (tous grades compris) ont-elles été associées à la réflexion ?

Oui, pour la mise en œuvre.

Organisation actuelle des collections :

Comment les espaces de libre-accès sont-ils organisés à l'heure actuelle ? Quels sont les regroupements (par thèmes / par supports...) ?

Huit départements existent :

- Musique
- Jeunesse
- Société
- Littérature
- Sciences et Techniques.
- Civilisation (sc. hum.)
- Arts et spectacles
- Patrimoine

le tout en multimedia, multiusages.

Où les usuels se trouvent-ils ?

Dans chaque département

Comment la littérature est-elle classée ?

Par grands genres (policiers, BD), systématique pour la théorie, alphabétique pour le corpus / auteurs.

Ressources électroniques

Où sont les ressources électroniques (CD ROM, accès internet) ?

Partout

Quelles sont les modalités pour y avoir accès ?

Libre-accès pour les ressources internes, réservation pour internet

Une attention particulière a-t-elle été portée à la signalétique ? Celle-ci est-elle jugée satisfaisante ?

Un marché de signalétique avec un consultant, résultat plutôt bon.

Organisation des équipes

Comment les équipes sont-elles organisées ?

Par département ou par fonctions pour les services communs.

L'organigramme reflète-t-il la structuration des espaces ?

Oui

Gestion de l'accroissement

Quelle est la politique de gestion de l'accroissement des collections ?

Avec 30% du libre-accès en prêt en permanence la gestion de l'espace n'est pas encore à l'ordre du jour.

Bilan

La médiathèque dispose-t-elle d'éléments d'évaluation de la pertinence de sa conception du libre-accès ? (Enquêtes auprès du public, observation formalisée des comportements des lecteurs...)

Public généralement satisfait. La vraie difficulté est de lui permettre de se retrouver sur 11000 m² et 4 niveaux, d'où le choix de la départementalisation.

Les choix initiaux ont-ils été révisés ou sont-ils sur le point de l'être ?

Quelques ajustements à la marge sont prévus.

***Annexe 9 – Entretien avec Mme Arlette
Calavia, directrice par intérim de la
Bibliothèque francophone multimédia de
Limoges***

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN DU 24/11/2005 AVEC MME ARLETTE CALAVIA, CONSERVATRICE EN CHEF À LA BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA DE LIMOGES, ET DIRECTRICE PAR INTÉRIM AU COURS DE L'ANNÉE 2005.

NB : cet entretien est moins développé que les autres en raison de la situation particulière de la BFM, qui se trouve fin 2005 dans une période de transition entre deux directions. Toutefois, l'article de M. Duperrier cité en bibliographie²⁴ fournit beaucoup d'informations quant à la mise en espace à l'œuvre à la BFM.

Historique de l'organisation des espaces

A l'origine, la réflexion sur l'organisation des espaces a été marquée par une divergence de vues, entre les défenseurs d'une présentation par centres d'intérêts et ses opposants. Finalement, le parti a été pris de revenir à la Dewey.

Organisation actuelle

La BFM comporte trois niveaux : rez-de-jardin, rez-de-chaussée et premier étage. Au premier étage, le pôle jeunesse (1200m²) est organisé à la manière de ce qui se fait en BCD, en « marguerite ». Le lecteur « tourne » autour de cet espace en forme d'ovoïde, dont la sous-division « Fiction adolescents » mène, comme une transition, au pôle Art. Celui-ci comporte la classe 700, les BD, la musique, la vidéo (fiction adultes et jeunesse et documentaires adultes), et l'artothèque. Le rez-de-chaussée comporte deux pôles : littérature (inclut les sciences humaines), Science (inclut l'atelier multimédia, la salle de références, et le forum de consultation des revues). Les deux autres pôles sont le pôle francophone (pôle associé), et le pôle patrimoine-Limousin (avec la réserve précieuse).

Ressources électroniques

Les ressources électroniques sont composées de CD ROM à consulter sur place et d'un accès bridé (système de sites autorisés) à internet. Elles sont réparties sur l'ensemble des espaces.

L'organigramme est structuré en fonction des espaces.

²⁴ DUPERRIER, Alain. Les pôles thématiques à la bibliothèque de Limoges. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°1, p.88-90

Annexe 10 – Tableau de synthèse

Tableau de synthèse pour les établissements étudiés

| Etablissement | Date du concours | Date d'ouverture | Conception des espaces | Entités dans l'organigramme | Révision |
|----------------------|---------------------------------|-------------------------|--|------------------------------------|-----------------|
| BMVR d'Orléans | 02/1991 | 1994 | Non thématique | Par supports | |
| BMVR de Poitiers | 05/1992 | 1996 | Semi- thématique | Par supports | En cours |
| BMVR de Limoges | 04/1993 | 09/1998 | Thématique | | |
| BMVR de La Rochelle | Début 1994 | 03/1998 | Thématique | Départements thématiques | |
| BMVR de Montpellier | 06/1996 | 10/2000 | Thématique avec décloisonnement des publics enfant et adulte | | A l'étude |
| BMVR de Toulouse | 03/1997 | 2004 | Thématique | Départements thématiques | |
| BMVR de Reims | 3 ^{ème} trimestre 1997 | 2002 | Thématique | | |
| BMVR de Marseille | 04/1997 | 2004 | Thématique | Départements thématiques | |
| BMVR de Troyes | 06/1997 | 2002 | Thématique | | |

| | Organisation des espaces libre-accès | Ensembles de collections | Ressources électroniques | Multisupport |
|--------------------|--|--|---|---|
| Montpellier | 4 niveaux, par degré de spécialisation + médiathèque Fellini | Non cloisonnement entre adultes et enfants Répartition thématique (sauf Forum), y compris pour les usuels et les périodiques. Musique & danse ; Langues ; Hist. & société ; Sc. & loisirs ; Litt. & Arts ; Déficients visuels ; Images en mouvement ; Sces patri. | Ressources électroniques dans tous les espaces, et surtout dans le forum. | L'existence de la Med. Fellini limite l'intégration des vidéos dans les espaces. Sinon, le principe est celui du multisupport. |
| Toulouse | 5 niveaux, dont 1 (rez de jardin) dédié aux enfants. | Médiathèque des enfants ; Salle d'actualité ; Sc. & techniques ; So. & Civ. ; Intermezzo ; Langues & Litt. ; L'œil et la lettre ; Cinéma & spectacle vivant ; art & musique | Ressources électroniques dans tous les espaces. Internet non bridé. | Classement multisupport, la plupart du temps sur les mêmes rayonnages. |
| Orléans | 5 niveaux (dont 1 mezzanine) | Musique & Images ; livres adultes ; salle de lecture (avec usuels) ; fonds patrimoniaux ; presse ; jeunesse ; salle de consultation des nouveaux supports. | Ressources électroniques (« nouveaux supports ») regroupées dans une salle. | Pas de classement multisupport. |
| Troyes | 2 niveaux 4 salles à l'étage : verte, bleue, rouge, jaune | Répartition thématique. Fonds local, Hist. Géogr., art, hist. Médias, arts du spectacle, sport, art de vivre ; litt., linguistique, musique ; informatique, formation, droit, économie, société, politique, science, | Regroupement des ressources électroniques dans la salle verte. | Classement multisupports. Documents sur les mêmes rayonnages ou sur tablettes spécifiques. |

| | | | | |
|--------------------|--|---|---|---|
| | | techniques, religions, philo. | | |
| Reims | 3 niveaux Deux grands plateaux, deux espaces plus petits | Actualité & information ; Image, son, art, loisirs ; langues & littérature ; sc. & techniques ; Sc. Humaines & société ; | Accès aux ressources électroniques dans toutes les salles. Internet non bridé. | Classement multisupport, avec adaptation du mobilier pour certains cas. |
| Poitiers | 3 niveaux 2 niveaux avec de petits espaces cloisonnés, 1 niveau avec grand plateau décroisonné. | Littérature et documentaires et usuels ; Vidéo de fiction, musique, cinéma, beaux-arts ; médiathèque des enfants ; salle d'actualité ; patrimoine et recherche ; maison du moyen-âge ; artothèque | Ressources électroniques dans tous les espaces + un espace dédié. Pas d'internet. | Multisupport partiel. |
| La Rochelle | 2 niveaux | Actualité ; jeunesse ; littérature ; sc. & techniques ; arts & loisirs ; arts du spectacle, cinéma ; pensée, société, civilisation ; patrimoine ; musique | Ressources électroniques dans tous les espaces. | Multisupport |
| Marseille | 4 niveaux | Musique ; jeunesse ; Société ; Langues & litt. ; Sc. & techniques ; Arts & spectacles ; Patrimoine ; Civilisation | Multimedia, multiusage Ressources électroniques dans tous les espaces | Multisupport |
| Limoges | 3 niveaux | Art ; Littérature ; Science ; Jeunesse ; pôle francophone ; patrimoine | Ressources électroniques dans tous les espaces Internet bridé | Multisupport mais regroupement vidéos documentaires & cinéma |